

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GATINAIS EN
BOURGOGNE
PROCES VERBAL
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 FEVRIER 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le 11 février à 09h00, le Conseil communautaire s'est réuni, à l'espace socioculturel « André Henry » de Chéroy, sur la convocation et sous la présidence de Jean-François CHABOLLE.

Date de convocation : 04 février 2022

Nombre de conseillers

En exercice : 41

Présents : 31

Absents : 12

Dont suppléés : 2

Dont représentés : 3

Votants : 34

Présents : Dominique JEULIN, Sylvie GUILPAIN, Jean-Luc BOUGAULT, Brigitte BERTEIGNE, Philippe DE NIJS, Monique JARRY, Christine AITA, Jean-Jacques NOEL, Christelle NOLET, Henri DE REVIERE, Laurent BOULMIER, Gilles CARIOU, Etienne SEGUELAS, Fred JEAN-CHARLES, Florence BARDOT, Patrice MAISON, Xavier ROSALIE, Jean-Luc HENRY, Jérôme CORDIER Claudine PASQUIER, Philippe DELION, Louise CARTIER, Gilbert GREMY, Jean-François CHABOLLE, Annie AMBERMONT, Frédéric BOURGEOIS, Marcel MILACHON, Patrick PELISSIER, Pascal POMPON, Pierre-Eric MOIRON, Corinne PASQUIER.

Absents excusés : Séverine MAZATEAU, Bernadette DOUBLET, Loïc BARRET, Etienne CHILOT, Bruno CHEMIN, Jacky GUYON, Jean-Claude BERNARD.

Absents représentés : Nadia LEITUGA étant représentée par Gilles CARIOU, Jean-François ALLIOT étant représenté par Pascal POMPON.

Absents ayant donné pouvoir : David ROUSSEL ayant donné pouvoir à Dominique JEULIN, Valérie DARTOIS ayant donné pouvoir à Brigitte BERTEIGNE, Christian DESCHAMPS ayant donné pouvoir à Marcel MILACHON.

Secrétaire de séance : Jean-Luc HENRY

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est le suivant :

1.GENERAL

1.1.Mobil'Eco : présentation

1.2.Action sociale d'intérêt communautaire : Présentation de la Convention Territoriale Globale de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

1.3.Approbation du compte-rendu de réunion du Conseil communautaire du 17 décembre 2021

1.4.Volontariat Territorial en Administration : création d'un emploi non permanent à durée déterminée pour une mission « transition environnementale »

1.5.Commissions thématiques : élections

1.5.1.Commission Loisirs, enfance, jeunesse et sports : élection, candidature de la commune de Piffonds

1.5.2.Commission Culture et Patrimoine : élection, candidature de la commune de Piffonds

1.5.3.Commission réflexion sur la prise de compétence santé : élection, candidatures des communes de Cornant et de Piffonds

1.5.4.Commission Déchets ménagers : élection, candidature de la commune de Piffonds

1.5.5.Commission SPANC : élection, candidatures des communes de Cornant et de Piffonds

1.5.6.Commission Gemapi : élection, candidature de la commune de Piffonds

1.5.7.Commission Finances : élection, candidature de la commune de Piffonds

1.5.8.Commission services techniques, numérique : élection, candidature de la commune de Piffonds

1.5.9.Commission développement économique : élection, candidatures des communes de Domats et de Piffonds

1.5.10.Commission Procédures adaptées : élection, candidature de la commune de Piffonds

1.6.Débat sur la Protection Sociale Complémentaire

1.7.Contract d'Objectif Territorial (COT) : Elus référents

1.8.Attributions de Compensations provisoires 2022

2.EQUIPEMENTS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

2.1.1.Transfert du Cossec du Sivom à la Communauté de Communes : modification du tableau des effectifs du personnel communautaire - ouverture de postes.

2.2.Transfert du Cossec du Sivom à la Communauté de Communes : avenants aux contrats et conventions

3.DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

3.1.ZA Sud du Gâtinais : Vente Soprema

3.2.ZA Nord du Gâtinais : achat de la parcelle cadastrée YT10 à Fouchères

3.3.Proposition d'assistance de la part de KPMG à la mise en place d'une comptabilité de stock pour les différentes zones d'activité économique

4.ECOLE DE MUSIQUE, DE DANSE ET D'ART DRAMATRIQUE

4.1.Syndicat Mixte d'Enseignement Artistique (SMEA) :
modification des statuts

4.2.Pass vaccinal pour les professeurs

5.GEMAPI

5.1.Programme d'Etudes Préalables de l'Yonne pour lutter contre les
inondations

6.QUESTIONS DIVERSES

6.1.Urbanisme : PLUi de la Communauté de Communes du Jovinien

6.2.Enquête publique relative à la demande d'autorisation
environnementale présentée par la Sas ALFYMA

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur CHABOLLE, Président de la Communauté de Communes du Gâtinais.

Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur le Président propose de désigner Jean-Luc HENRY au poste de secrétaire.

Vote : Approbation : unanimité, opposition : 0, abstention : 0

1.GENERAL

1.1.Mobil'Eco : présentation

1.2.Action sociale d'intérêt communautaire : Présentation de la Convention Territoriale Globale de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

1.3.Approbation du compte-rendu de réunion du Conseil communautaire du 17 décembre 2021

Le Président soumet le compte-rendu de la réunion du conseil du 17 décembre 2021 à l'approbation de l'assemblée.

Le compte-rendu de séance est approuvé à l'unanimité des présents.

Vote : Approbation : unanimité, opposition : 0, abstention : 0

1.4.Volontariat Territorial en Administration : création d'un emploi non permanent à durée déterminée pour une mission « transition environnementale »

Le Président informe le Conseil de l'existence du dispositif de VTA.

Il s'adresse aux jeunes diplômés de 18 à 30 ans, au moins bac + 2 en droit public ou droit des collectivités locales, gestion de projets, urbanisme, ingénierie des travaux publics ou développement territorial, par exemple.

Ce dispositif permet d'apporter un soutien aux territoires ruraux en matière de développement et d'ingénierie. En cas de recrutement d'un VTA, l'Etat verse une aide forfaitaire de 15 000 euros à la collectivité.

Le VTA est un contrat de travail à durée déterminée de 12 à 18 mois (et au moins 75% d'un temps plein). Le montant de la rémunération est laissé à la discrétion de l'employeur.

La personne recrutée est chargée de différentes missions, notamment :

- La réalisation d'un plan stratégique d'investissement pluriannuel ;
- La réalisation d'un projet de territoire, en particulier dans le cadre de l'élaboration des contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ;
- Le soutien au déploiement des programmes de l'Agence nationale de la cohésion des territoires ;
- La préparation des dossiers de subvention des différents financeurs (État, Union européenne, collectivités territoriales, etc.) et l'appui aux équipes et aux élus dans le montage des projets
- La réalisation d'une veille juridique et financière, notamment pour identifier les financements accessibles. ;

La procédure à suivre pour la collectivité est la suivante :

- La collectivité adresse une proposition de fiche de poste à la préfecture selon une trame définie
- L'ANCT vérifie que la nature de la mission correspond à l'esprit du dispositif, valide l'offre et la dépose sur vta.anct.gouv.fr
- L'offre est alors visible par les candidats qui peuvent postuler en déposant leur CV et lettre de motivation sur la plateforme
- En parallèle, s'agissant d'un contrat d'une durée minimum d'un an, la collectivité doit procéder à une déclaration de vacance d'emploi assortie d'une offre sur la plateforme emploi territorial
- La collectivité sélectionne le candidat qu'elle souhaite recruter
- La collectivité informe la préfecture et l'ANCT de son souhait de recrutement et demande ainsi la confirmation du principe de l'accompagnement financier
- Après vérification auprès de l'ANCT du nombre de VTA disponibles, le délégué territorial confirme à la collectivité qu'elle recevra une aide de 15 000 euros
- La collectivité peut alors lancer le recrutement effectif du VTA, formaliser sa demande d'aide au délégué territorial de l'ANCT et signer la charte d'engagement avec le candidat et le délégué
- L'aide forfaitaire de 15 000 euros est versée à la collectivité dans un délai de 3 mois après la signature du contrat de recrutement.

La CCGB ayant identifié un besoin de soutien en développement de projet et montage de dossiers pour les projets en cours (CRTE, COT, PAT), le Président propose qu'elle candidate auprès des Services de la Préfecture pour le recrutement d'un VTA sous la forme d'un chargé de mission transition environnementale.

La mission pourrait être la suivante : pilotage et coordination des orientations définies en matière d'environnement et de développement durable :

- ↳ Mettre en œuvre les programmes inscrits au COT (Contrat d'objectifs territorial – ADEME), au CRTE (Contrat de relance et de transition écologique) dont le PAT (Projet alimentaire territorial) et veiller à leur respect des objectifs du développement durable
- ↳ Préparer les dossiers de subventions
- ↳ Assurer le suivi administratif, technique et financier
- ↳ Apporter des conseils et un appui méthodologique aux Communes du territoire dans le portage des projets
- ↳ Veille juridique et financière sur l'ensemble des financements accessibles

Le Président indique que la CCYN vient de recruter une personne pour les mêmes missions. Le Bureau communautaire du 03 février 2022 a émis un avis favorable à cette démarche. Le Président soumet la décision au vote de l'assemblée :

Délibération 2022-02-01

Décision du Conseil communautaire

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Président à présenter une demande de candidature au titre du VTA, auprès de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) via les Services de la Préfecture,

CREE un emploi non permanent de Chargé de mission transition environnementale à temps complet pour une durée maximale de 18 mois,

DONNE son accord de principe pour autoriser le Président à :

- Solliciter l'accompagnement financier de l'État sur le dispositif VTA d'un montant de 15 000 € après validation de la candidature par l'ANCT,
- Procéder à la déclaration de vacance d'emploi,
- Procéder au recrutement d'un candidat dans le cadre d'un contrat de projet visé à l'article 3 II de la loi 84-53,
- Fixer la rémunération de l'agent selon les modalités de l'article 1-2 du décret 88-145 à savoir les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience professionnelle, soit une fourchette de rémunération comprise entre l'indice brut 389 et l'indice brut 638 ; L'agent pourra, le cas échéant, bénéficier du RIFSEEP.
- Signer la convention tripartite avec l'ANCT et le Préfet de l'Yonne,
- Signer le contrat et tout document se rapportant au dispositif.

Vote : Approbation : unanimité, opposition : 0, abstention : 0

1.5.Commissions thématiques : élections

1.5.1.Commission « Loisirs, enfance, jeunesse et sports » : élection, candidature de la commune de Piffonds

Le Président informe l'assemblée que, la commune n'étant pas représentée au sein de cette commission, Piffonds souhaite présenter une candidature.

Pour mémoire, il rappelle la composition actuelle de la commission :

Jean-François CHABOLLE, Président
Dominique JEULIN (Brannay)
Séverine MAZATEAU (Bussy le Repos)
Philippe THOMASSIN (Chaumot)
Valérie DARTOIS (Chéroy)
Karam BARCHA (Cornant)
Christine AITA (Courtoin)
Elena LAFLEUR ((Dollot)
Henri DE REVIERE (Domats)
Florian VALENTIN (Egriselles le Bocage)
Bruno COLIN (Fouchères)
Maria VEIGA (Jouy)
Loïc BARRET (La Belliole)
Alain DE RYCKE (Lixy)
Jean-Claude CANO (Montacher-Villegardin)
Catherine GOUTELARD (Nailly)
Bruno CHEMIN (St Agnan)
Claudine PASQUIER (St Valérien)
Caroline BLIZNIEC (Subigny)
Annie AMBERMONT (Vallery)
Patrick PELISSIER (Villebougis)
Jean-François ALLIOT (Villeneuve la Dondagre)
Isabelle DROUOT (Villeroy)
Brigitte BOUILLOT (Villethierry)

Le Président présente la candidature de **Catherine HARDOUIN** (Piffonds)

Le Président propose de voter à main levée.

Délibération 2022-02-02
Le Conseil communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-22, L. 5211-1 et L. 5211-40-1 ;

Vu la candidature de Catherine HARDOUIN pour siéger au sein de la commission « Loisirs, enfance, jeunesse et sports » ,

Vu le procès-verbal de l'élection de Catherine HARDOUIN à la commission « Loisirs, enfance, jeunesse et sports » ;

Vu les résultats du scrutin ;

DÉCIDE

De proclamer :

Catherine HARDOUIN (Piffonds)

Pour faire partie de la commission « Loisirs, enfance, jeunesse et sports » avec le Président de la Communauté de Communes qui est Président de la commission.

Vote : Approbation : unanimité, opposition : 0, abstention : 0

Le Président annonce donc la nouvelle composition de la commission « Loisirs, enfance, jeunesse et sports » comme étant la suivante :

Jean-François CHABOLLE, Président

Dominique JEULIN (Brannay)

Séverine MAZATEAU (Bussy le Repos)

Philippe THOMASSIN (Chaumot)

Valérie DARTOIS (Chéroy)

Karam BARCHA (Cornant)

Christine AITA (Courtoin)

Elena LAFLEUR ((Dolot)

Henri DE REVIÈRE (Domats)

Florian VALENTIN (Egriselles le Bocage)

Bruno COLIN (Fouchères)

Maria VEIGA (Jouy)

Loïc BARRET (La Belliole)

Alain DE RYCKE (Lixy)

Jean-Claude CANO (Montacher-Villegardin)

Catherine GOUTELARD (Nailly)

Catherine HARDOUIN (Piffonds)

Bruno CHEMIN (St Agnan)

Claudine PASQUIER (St Valérien)

Caroline BLIZNIEC (Subligny)

Annie AMBERMONT (Vallery)

Patrick PELISSIER (Villebougis)

Jean-François ALLIOT (Villeneuve la Dondagre)

Isabelle DROUOT (Villeroy)

Brigitte BOUILLOT (Villemathieu)

1.5.2. Commission « Culture et Patrimoine » : élection, candidature de la commune de Piffonds

Le Président informe l'assemblée que suite aux élections à Piffonds, la commune souhaite présenter une nouvelle candidature en remplacement de Madame Liliane LAVAUX.

Pour mémoire, il rappelle la composition actuelle de la commission :

Dominique JEULIN (Brannay)
Séverine MAZATEAU (Bussy le Repos)
Michel MOUSSU (Chaumot)
Valérie DARTOIS (Chéroy)
Catherine DOISNEAU (Cornant)
Christine AITA (Courtoin)
Edmond PERRET ((Dolot)
Nathalie BRIOUDE (Domats)
Bernadette DOUBLET (Egriselles le Bocage)
Bruno COLIN (Fouchères)
Pascal GRASSIN (Jouy)
Loïc BARRET (La Belliole)
Estelle ROGER (Lixy)
Etienne CHILOT (Montacher-Villegardin)
Marie-Thérèse REY GAUCHER (Nailly)
Liliane LAVAUX (Piffonds)
Bruno CHEMIN (St Agnan)
Erick JOUHANNET (St Valérien)
Maxime BEAUCOURT (Subligny)
Annie AMBERMONT (Vallery)
Marcel MILACHON (Villebougis)
Pascal POMPON (Villeneuve la Dondagre)
Pierre-Eric MOIRON (Villeroy)
Brigitte BOUILLOT (Villethierry)

Le Président présente la candidature de **Catherine HARDOUIN** (Piffonds)

Le Président propose de voter à main levée.

Délibération 2022-02-03

Le Conseil communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-22, L. 5211-1 et L. 5211-40-1 ;

Vu la candidature de Catherine HARDOUIN pour siéger au sein de la commission « Culture et patrimoine »,

Vu le procès-verbal de l'élection de Catherine HARDOUIN à la commission « Culture et patrimoine » ;

Vu les résultats du scrutin ;

DÉCIDE

De proclamer :

Catherine HARDOUIN (Piffonds)

Pour faire partie de la commission « Culture et patrimoine »: avec le Président de la Communauté de Communes qui est Président de la commission.

Vote : Approbation : unanimité, opposition : 0, abstention : 0

Le Président annonce donc la nouvelle composition de la commission « Culture et patrimoine » comme étant la suivante :

Dominique JEULIN (Brannay)
Séverine MAZATEAU (Bussy le Repos)
Michel MOUSSU (Chaumot)

Valérie DARTOIS (Chéroy)
Catherine DOISNEAU (Cornant)
Christine AITA (Courtoin)
Edmond PERRET ((Dolot)
Nathalie BRIOUDE (Domats)
Bernadette DOUBLET (Egriselles le Bocage)
Bruno COLIN (Fouchères)
Pascal GRASSIN (Jouy)
Loïc BARRET (La Belliole)
Estelle ROGER (Lixy)
Etienne CHILOT (Montacher-Villegardin)
Marie-Thérèse REY GAUCHER (Nailly)
Catherine HARDOUIN (Piffonds)
Bruno CHEMIN (St Agnan)
Erick JOUHANNET (St Valérien)
Maxime BEAUCOURT (Subligny)
Annie AMBERMONT (Vallery)
Marcel MILACHON (Villebougis)
Pascal POMPON (Villeneuve la Dondagre)
Pierre-Eric MOIRON (Villeroy)
Brigitte BOUILLOT (Villethierry)

1.5.3.Commission « réflexion sur la prise de compétence santé » : élection, candidatures des communes de Cornant et de Piffonds

Le Président informe l'assemblée que, les communes de Cornant et de Piffonds n'étant pas ou plus représentées au sein de cette commission, des candidatures ont été présentées.

Pour mémoire, il rappelle la composition actuelle de la commission :

Jean-François CHABOLLE, Président
Dominique JEULIN (Brannay)
Séverine MAZATEAU (Bussy le Repos)
Didier VARRANIAC (Chaumot)
Brigitte BERTEIGNE (Chéroy)
Christine AITA (Courtoin)
Emma OVET (Dolot)
Christelle NOLET (Domats)
Marie-Line DEY (Egriselles le bocage)
Bruno COLIN (Fouchères)
Alice LIMA (Jouy)
Andréa COLLARD (La Belliole)
Jean-Michel FONTAINE (Lixy)
Béatrice HIMBRECHTS (Montacher-Villegardin)
Florence BARDOT (Nailly)
Liliane LAVAUX (Piffonds)
Jacky GUYON (Saint Agnan)
Erick JOUHANNET (Saint Valérien)
Colette BACHMANN (Subligny)
Annie AMBERMONT (Vallery)
Marcel MILACHON (Villebougis)
Jean-François ALLIOT (Villeneuve la Dondagre)

Christophe BLANCHOT (Villeroy)
Catherine POTHERAT (Villemariery)

Le Président présente les candidatures de **Corine Paumier (Cornant) et Mélina DEMETS (Piffonds)** en remplacement de Madame Liliane LAVAUX)

Le Président propose de voter à main levée.

Délibération 2022-02-04

Le Conseil communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-22, L. 5211-1 et L. 5211-40-1 ;

Vu les candidatures de Corine PAUMIER et de Mélina DEMETS pour siéger au sein de la commission « réflexion sur la prise de compétence santé »

Vu le procès-verbal d'élection de Corine PAUMIER et de Mélina DEMETS à la commission « réflexion sur la prise de compétence santé » ;

Vu les résultats du scrutin ;

DÉCIDE

De proclamer :

Corine PAUMIER (Cornant)

Mélina DEMETS (Piffonds)

Pour faire partie de la commission « réflexion sur la prise de compétence santé » avec le Président de la Communauté de Communes qui est Président de la commission.

Vote : Approbation : unanimité, opposition : 0, abstention : 0

Le Président annonce donc la nouvelle composition de la commission « réflexion sur la prise de compétence santé » comme étant la suivante :

Jean-François CHABOLLE, Président

Dominique JEULIN (Brannay)

Séverine MAZATEAU (Bussy le Repos)

Didier VARRANCIAC (Chaumot)

Brigitte BERTEIGNE (Chéroy)

Corine PAUMIER (Cornant)

Christine AITA (Courtoin)

Emma OVET (Dolot)

Christelle NOLET (Domats)

Marie-Line DEY (Egriselles le bocage)

Bruno COLIN (Fouchères)

Alice LIMA (Jouy)

Andréa COLLARD (La Belliole)

Jean-Michel FONTAINE (Lixy)

Béatrice HIMBRECHTS (Montacher-Villegardin)

Florence BARDOT (Nailly)

Mélina DEMETS (Piffonds)

Jacky GUYON (Saint Agnan)

Erick JOUHANNET (Saint Valérien)

Colette BACHMANN (Subigny)

Annie AMBERMONT (Vallery)

Marcel MILACHON (Villebougis)

Jean-François ALLIOT (Villeneuve la Dondagre)

Christophe BLANCHOT (Villeroy)

Catherine POTHERAT (Villemariery)

1.5.4. Commission « Déchets ménagers » : élection, candidature de la commune de Piffonds

Le Président informe l'assemblée que, la commune n'étant pas représentée au sein de cette commission, Piffonds souhaite présenter une candidature.

Pour mémoire, il rappelle la composition actuelle de la commission :

Dominique JEULIN (Brannay)
Séverine MAZATEAU (Bussy le Repos)
Jean-Luc BOUGAULT (Chaumot)
Philippe DE NIJS (Chéroy)
Sébastien BENET (Cornant)
Danielle DUPON (Courtoin)
Serge TARAN (Dolot)
Christelle NOLET (Domats)
Christian DESCHAMPS (Egriselles le Bocage)
Laurent ANTEZAK (Fouchères)
Alice LIMA (Jouy)
Jacques MAUSSE (Lixy)
Jean-Claude FOIN (Montacher-Villegardin)
Florence BARROT (Nailly)
Jacky GUYON (Saint Agnan)
Damien DELARUE TERRANOVA (St Valérien)
Gilbert GREMY (Subligny)
Jean-François CHABOLLE (Vallery)
Frédéric BOURGEOIS (Vernoy)
Patrick PELISSIER (Villebougis)
Jean-François ALLIOT (Villeneuve la Dondagre)
Pierre-Eric MOIRON (Villeroy)
Thierry FOUCHER (Villemariery)

Le Président présente la candidature de **Diana SELME (Piffonds)**

Le Président propose de voter à main levée.

Délibération 2022-01-05

Le Conseil communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-22, L. 5211-1 et L. 5211-40-1 ;

Vu la candidature de Diana SELME_pour siéger au sein de la commission « Déchets ménagers »,

Vu le procès-verbal d'élection de Diana SELME_à la commission « Déchets ménagers » ;

Vu les résultats du scrutin ;

DÉCIDE

De proclamer :

Diana SELME (Piffonds)

Pour faire partie de la commission « Déchets ménagers » avec le Président de la Communauté de Communes qui est Président de la commission.

Vote : Approbation : unanimité, opposition : 0, abstention : 0

Le Président annonce donc la nouvelle composition de la commission « réflexion sur la prise de compétence santé » comme étant la suivante :

Dominique JEULIN (Brannay)
Séverine MAZATEAU (Bussy le Repos)
Jean-Luc BOUGAULT (Chaumot)
Philippe DE NIJS (Chéroy)
Sébastien BENET (Cornant)
Danielle DUPON (Courtoin)
Serge TARAN (Dollot)
Christelle NOLET (Domats)
Christian DESCHAMPS (Egriselles le Bocage)
Laurent ANTEZAK (Fouchères)
Alice LIMA (Jouy)
Jacques MAUSSE (Lixy)
Jean-Claude FOIN (Montacher-Villegardin)
Florence BARDOT (Nailly)
Diana SELME (Piffonds)
Jacky GUYON (Saint Agnan)
Damien DELARUE TERRANOVA (St Valérien)
Gilbert GREMY (Subligny)
Jean-François CHABOLLE (Vallery)
Frédéric BOURGEOIS (Vernoy)
Patrick PELISSIER (Villebougis)
Jean-François ALLIOT (Villeneuve la Dondagre)
Pierre-Eric MOIRON (Villeroy)
Thierry FOUCHER (Villemariery)

1.5.5. Commission SPANC : élection, candidatures des communes de Cornant et de Piffonds

Le Président informe l'assemblée que, suite à des démissions au conseil de Cornant et la commune de Piffonds n'étant pas représentée au sein de cette commission, des candidatures ont été présentées.

Pour mémoire, il rappelle la composition actuelle de la commission :

Dominique JEULIN (Brannay)
Séverine MAZATEAU (Bussy le Repos)
Jean-Luc BOUGAULT (Chaumot)
Philippe DE NIJS (Chéroy)
Vianney BERTRAND (Cornant)
Christine AITA (Courtoin)
Jean-Jacques NOEL (Dollot)
Joël GUIERRY (Domats)
Christian DESCHAMPS (Egriselles le Bocage)
Laurent ANTEZAK (Fouchères)
Eric GOIS (Jouy)
Philippe COLLARD (La Belliole)
Patrick LELONG (Lixy)
Patrice MAISON (Nailly)
Joël NOUZE (Montacher-Villegardin)
Jacky GUYON (Saint Agnan)
Jérôme CORDIER (Saint Valérien)

Maxime BEAUCOURT (Subligny)
Jean-François CHABOLLE (Vallery)
Frédéric BOURGEOIS (Vernoy)
Patrick PELISSIER (Villebougis)
Jean-François ALLIOT (Villeneuve la Dondagre)
Pierre-Eric MOIRON (Villeroy)
Nicole SAUVIGNON (Villemariery)

Le Président présente les candidatures de **Eric DUTERTRE (Cornant) (en remplacement de Monsieur Vianney BERTRAND et de Alain ZABROCKI (Piffonds))**

Le Président propose de voter à main levée.

Délibération 2022-01-06

Le Conseil communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-22, L. 5211-1 et L. 5211-40-1 ;

Vu les candidatures de Eric DUTERTRE et Alain ZABROCKI pour siéger au sein de la commission « SPANC »,

Vu le procès-verbal d'élection de Eric DUTERTRE et Alain ZABROCKI à la commission « SPANC » ;

Vu les résultats du scrutin ;

DÉCIDE

De proclamer :

Eric DUTERTRE (Cornant)

Alain ZABROCKI (Piffonds)

Pour faire partie de la commission « SPANC » avec le Président de la Communauté de Communes qui est Président de la commission.

Vote : Approbation : unanimité, opposition : 0, abstention : 0

Le Président annonce donc la nouvelle composition de la commission « Spanc » comme étant la suivante :

Dominique JEULIN (Brannay)
Séverine MAZATEAU (Bussy le Repos)
Jean-Luc BOUGAULT (Chaumot)
Philippe DE NIJS (Chéroy)
Eric DUTERTRE (Cornant)
Christine AITA (Courtoin)
Jean-Jacques NOEL(Dollot)
Joël GUIERRY (Domats)
Christian DESCHAMPS (Egriselles le Bocage)
Laurent ANTEZAK (Fouchères)
Eric GOIS (Jouy)
Philippe COLLARD (La Belliole)
Patrick LELONG (Lixy)
Patrice MAISON (Nailly)
Joël NOUZE (Montacher-Villegardin)
Alain ZABROCKI (Piffonds)
Jacky GUYON (Saint Agnan)
Jérôme CORDIER (Saint Valérien)

Maxime BEAUCOURT (Subligny)
Jean-François CHABOLLE (Vallery)
Frédéric BOURGEOIS (Vernoy)
Patrick PELISSIER (Villebougis)
Jean-François ALLIOT (Villeneuve la Dondagre)
Pierre-Eric MOIRON (Villeroy)
Nicole SAUVIGNON (Villemariery)

1.5.6. Commission « Gemapi » : élection, candidature de la commune de Piffonds

Le Président informe l'assemblée que, la commune n'étant pas représentée au sein de cette commission, Piffonds souhaite présenter une candidature.

Pour mémoire, il rappelle la composition actuelle de la commission :

Dominique CASSET (Brannay)
Séverine MAZATEAU (Bussy le Repos)
Philippe THOMASSIN (Chaumot)
Bernard DESRUMAUX (Chéroy)
Catherine DOISNEAU (Cornant)
Gérard FOURDONNIER (Courtoin)
Jean-Jacques NOEL (Dollot)
Catherine PAPILLON (Domats)
Christophe DESANLIS (Egriselles le Bocages)
Thierry MATIGNON (Fouchères)
Eric GOIS (Jouy)
Linda BARRET POWER (La Belliole)
Etienne SEGUELAS (Lixy)
Fanny MOES (Montacher-Villegardin)
Patrice MAISON (Nailly)
Bruno CHEMIN (Saint Agnan)
Jean-Marie NAVARRE (Saint Valérien)
Jean-François DAUGE (Subligny)
Jean-François CHABOLLE (Vallery)
Marcel MILACHON (Villebougis)
Pascal POMPON (Villeneuve la Dondagre)
Jean-Yves LEMAIRE (Villeroy)
Monique ECKHOUT VINTRAS (Villemariery)

Le Président présente la candidature de **Jérôme LORET**

Le Président propose de voter à main levée.

Délibération 2022-01-07

Le Conseil communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-22, L. 5211-1 et L. 5211-40-1 ;

Vu la candidature de Jérôme LORET pour siéger au sein de la commission « Gemapi »,

Vu le procès-verbal d'élection de Jérôme LORET à la commission « Gemapi » ;

Vu les résultats du scrutin ;

DÉCIDE

De proclamer :

Jérôme LORET (Piffonds)

Pour faire partie de la commission « GEMAPI » avec le Président de la Communauté de Communes qui est Président de la commission.

Vote : Approbation : unanimité, opposition : 0, abstention : 0

Le Président annonce donc la nouvelle composition de la commission « GEMAPI » comme étant la suivante :

Dominique CASSET (Brannay)
Séverine MAZATEAU (Bussy le Repos)
Philippe THOMASSIN (Chaumot)
Bernard DESRUMAUX (Chéroy)
Catherine DOISNEAU (Cornant)
Gérard FOURDONNIER (Courtoin)
Jean-Jacques NOEL (Dollot)
Catherine PAPILLON (Domats)
Christophe DESANLIS (Egriselles le Bocages)
Thierry MATIGNON (Fouchères)
Eric GOIS (Jouy)
Linda BARRET POWER (La Belliole)
Etienne SEGUELAS (Lixy)
Fanny MOES (Montacher-Villegardin)
Patrice MAISON (Nailly)
Jérôme LORET (Piffonds)
Bruno CHEMIN (Saint Agnan)
Jean-Marie NAVARRE (Saint Valérien)
Jean-François DAUGE (Subligny)
Jean-François CHABOLLE (Vallery)
Marcel MILACHON (Villebougis)
Pascal POMPON (Villeneuve la Dondagre)
Jean-Yves LEMAIRE (Villeroy)
Monique EECKHOUT VINTRAS (Villevieille)

1.5.7. Commission « Finances » : élection, candidature de la commune de Piffonds

Le Président informe l'assemblée que, la commune n'étant pas représentée au sein de cette commission, Piffonds souhaite présenter une candidature.

Pour mémoire, il rappelle la composition actuelle de la commission :

David ROUSSEL (Brannay)
Séverine MAZATEAU (Bussy le Repos)
Sylvie GUILPAIN (Chaumot)
Brigitte BERTEIGNE (Chéroy)
Denis FERRE (Cornant)
Christine AITA (Courtoin)
Jean-Jacques NOEL (Dollot)
Claude CANET (Egriselles le Bocage)
Laurent BOULMIER (Fouchères)
Nadia LEITUGA (Jouy)
Sandrine LEFORT (Lixy)
Fred JEAN-CHARLES (Montacher-Villegardin)
Florence BARDOT (Nailly)
Bruno CHEMIN (Saint Agnan)

Damien DELARUE TERRANOVA (St Valérien)
Jean-François CHABOLLE (Vallery)
Marcel MILACHON (Villebougis)
Jean-François ALLIOT (Villeneuve la Dondagre)
Pierre DICHAMP (Villeroy)
Corinne PASQUIER (Villemathieu)

Le Président présente la candidature de **Michèle ROBERT**

Le Président propose de voter à main levée.

Délibération 2022-01-08

Le Conseil communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-22, L. 5211-1 et L. 5211-40-1 ;

Vu la candidature de **Michèle ROBERT** pour siéger au sein de la commission « Finances »,

Vu le procès-verbal d'élection de **Michèle ROBERT** à la commission « Finances » ;

Vu les résultats du scrutin ;

DÉCIDE

De proclamer :

Michèle ROBERT (Piffonds)

Pour faire partie de la commission « Finances » avec le Président de la Communauté de Communes qui est Président de la commission.

Vote : Approbation : unanimité, opposition : 0, abstention : 0

Le Président annonce donc la nouvelle composition de la commission « Finances » comme étant la suivante :

David ROUSSEL (Brannay)
Séverine MAZATEAU (Bussy le Repos)
Sylvie GUILPAIN (Chaumot)
Brigitte BERTEIGNE (Chéroy)
Denis FERRE (Cornant)
Christine AITA (Courtoin)
Jean-Jacques NOEL (Dollot)
Claude CANET (Egriselles le Bocage)
Laurent BOULMIER (Fouchères)
Nadia LEITUGA (Jouy)
Sandrine LEFORT (Lixy)
Fred JEAN-CHARLES (Montacher-Villegardin)
Florence BARDOT (Nailly)
Michèle ROBERT (Piffonds)
Bruno CHEMIN (Saint Agnan)
Damien DELARUE TERRANOVA (St Valérien)
Jean-François CHABOLLE (Vallery)
Marcel MILACHON (Villebougis)
Jean-François ALLIOT (Villeneuve la Dondagre)
Pierre DICHAMP (Villeroy)
Corinne PASQUIER (Villemathieu)

1.5.8. Commission « services techniques, numérique » : élection, candidature de la commune de Piffonds

Le Président informe l'assemblée que, la commune n'étant pas représentée au sein de cette commission, Piffonds souhaite présenter une candidature.

Pour mémoire, il rappelle la composition actuelle de la commission :

Jean-Luc MANSIRE (Brannay)
Séverine MAZATEAU (Bussy le Repos)
Jean-Luc BOUGAULT (Chaumot)
Philippe DE NIJS (Chéroy)
Mathieu FERRE (Cornant)
Christine AITA (Courtoin)
Gérard HONDERLIK (Dollot)
Thierry PAUL (Domats)
Christian DESCHAMPS (Egriselles le Bocage)
Nicolas COMPERAT (Fouchères)
Yves GRIBOT (Jouy)
Etienne SEGUELAS (Lixy)
Eric FIAT (Montacher-Villegardin)
Hélène BONTEMS (Nailly)
Jacky GUYON (Saint Agnan)
Antonio AZEVEDO (St Valérien)
Nicolas PRIAULT (Subligny)
Jean-François CHABOLLE (Vallery)
Frédéric BOURGEOIS (Vernoy)
Patrick PELISSIER (Villebougis)
Jean-François ALLIOT (Villeneuve la Dondagne)
Pierre DICHAMP (Villeroy)
Guy VANNUCHI (Villemariery)

Le Président présente la candidature de **Roger LALLIER**

Le Président propose de voter à main levée.

Délibération 2022-01-09

Le Conseil communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-22, L. 5211-1 et L. 5211-40-1 ;

Vu la candidature de Roger LALLIER pour siéger au sein de la commission « services techniques, numérique »,

Vu le procès-verbal d'élection de Roger LALLIER à la commission « services techniques, numérique » ;

Vu les résultats du scrutin ;

DÉCIDE

De proclamer :

Roger LALLIER (Piffonds)

Pour faire partie de la commission « services techniques, numérique » avec le Président de la Communauté de Communes qui est Président de la commission.

Vote : Approbation : unanimité, opposition : 0, abstention : 0

Le Président annonce donc la nouvelle composition de la commission « services techniques, numérique » comme étant la suivante :

Jean-Luc MANSIRE (Brannay)
Séverine MAZATEAU (Bussy le Repos)
Jean-Luc BOUGAULT (Chaumot)
Philippe DE NIJS (Chéroy)
Mathieu FERRE (Cornant)
Christine AITA (Courtoin)
Gérard HONDERLIK (Dollot)
Thierry PAUL (Domats)
Christian DESCHAMPS (Egriselles le Bocage)
Nicolas COMPERAT (Fouchères)
Yves GRIBOT (Jouy)
Etienne SEGUELAS (Lixy)
Eric FIAT (Montacher-Villegardin)
Hélène BONTEMS (Nailly)
Roger LALLIER (Piffonds)
Jacky GUYON (Saint Agnan)
Antonio AZEVEDO (St Valérien)
Nicolas PRIAULT (Subligny)
Jean-François CHABOLLE (Vallery)
Frédéric BOURGEOIS (Vernoy)
Patrick PELISSIER (Villebougis)
Jean-François ALLIOT (Villeneuve la Dondagne)
Pierre DICHAMP (Villeroy)
Guy VANNUCHI (Villemariery)

1.5.9. Commission « développement économique » : élection, candidatures des communes de Domats et de Piffonds

Le Président informe l'assemblée que, suite à des démissions au conseil de Domats et la commune de Piffonds n'étant pas représentée au sein de cette commission, des candidatures ont été présentées.

Pour mémoire, il rappelle la composition actuelle de la commission :

Dominique CASSET (Brannay)
Séverine MAZATEAU (Bussy le Repos)
Sylvie GUILPAIN (Chaumot)
Christophe GOUTELARD (Chéroy)
Bouchaïd HOUMMADY (Cornant)
Christine AITA (Courtoin)
Jean-Jacques NOEL (Dollot)
Aurélie LE FAOU (Domats)
Christian DESCHAMPS (Egriselles le Bocage)
Laurent BOULMIER (Fouchères)
Laure RAVEREAU (Jouy)
Xavier-François DROUET (Lixy)
Fred JEAN-CHARLES (Montacher-Villegardin)
Jean-Luc KLEIN (Nailly)
Bruno CHEMIN (Saint Agnan)
Jérôme CORDIER (Saint Valérien)
Jean-François CHABOLLE (Vallery)

Marcel MILACHON (Villebougis)
Jean-François ALLIOT (Villeneuve la Dondagre)
Pierre-Eric MOIRON (Villeroy)
Françoise BOUILLOT (Villemathieu)

Le Président présente les candidatures de **Stefano MANFREDINI (Domats)**
(en remplacement de Madame Aurélie LE FAOU) et de Jean-Luc HENRY
(Piffonds)

Le Président propose de voter à main levée.

Délibération 2022-01-10

Le Conseil communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-22, L. 5211-1 et L. 5211-40-1 ;

Vu les candidatures de Stefano MANFREDINI et Jean-Luc HENRY pour siéger au sein de la commission « développement économique » ;

Vu le procès-verbal d'élection de Stefano MANFREDINI et Jean-Luc HENRY à la commission « développement économique » ;

Vu les résultats du scrutin ;

DÉCIDE

De proclamer :

Stefano MANFREDINI (Domats)

Jean-Luc HENRY (Piffonds)

Pour faire partie de la commission « développement économique » avec le Président de la Communauté de Communes qui est Président de la commission.

Vote : Approbation : unanimité, opposition : 0, abstention : 0

Le Président annonce donc la nouvelle composition de la commission « développement économique » comme étant la suivante :

Dominique CASSET (Brannay)
Séverine MAZATEAU (Bussy le Repos)
Sylvie GUILPAIN (Chaumot)
Christophe GOUTELARD (Chéroy)
Bouchaïd HOUMMADY (Cornant)
Christine AITA (Courtoin)
Jean-Jacques NOEL (Dollot)
Stefano MANFREDINI (Domats)
Christian DESCHAMPS (Egriselles le Bocage)
Laurent BOULMIER (Fouchères)
Laure RAVERAU (Jouy)
Xavier-François DROUET (Lixy)
Fred JEAN-CHARLES (Montacher-Villegardin)
Jean-Luc KLEIN (Nailly)
Jean-Luc HENRY (Piffonds)
Bruno CHEMIN (Saint Agnan)
Jérôme CORDIER (Saint Valérien)
Jean-François CHABOLLE (Vallery)
Marcel MILACHON (Villebougis)
Jean-François ALLIOT (Villeneuve la Dondagre)

Pierre-Eric MOIRON (Villeroy)
Françoise BOUILLOT (Villethierry)

1.5.10.Commission « Procédures adaptées » : élection, candidature de la commune de Piffonds

Le Président informe l'assemblée que, la commune n'étant pas représentée au sein de cette commission, Piffonds souhaite présenter une candidature.

Pour mémoire, il rappelle la composition actuelle de la commission :

David ROUSSEL (Brannay)
Séverine MAZATEAU (Bussy le Repos)
Sylvie GUILPAIN (Chaumot)
Brigitte BERTEIGNE (Chéroy)
Christine AITA (Courtoin)
Michel DESTREE (Dollot)
Claude CANET (Egriselles le Bocage)
Bruno COLIN (Fouchères)
Jérémy SIBOUT (Jouy)
Etienne SEGUELAS (Lixy)
Charles-Henry de MOULINS-BEAUFORT (Montacher-Villegardin)
Florence BARDOT (Nailly)
Bruno CHEMIN (Saint Agnan)
Damien DELARUE TERRANOVA (St Valérien)
Jean-Luc ANDRIVOT (Subigny)
Jean-François CHABOLLE (Vallery)
Marcel MILACHON (Villebougis)
Jean-François ALLIOT (Villeneuve la Dondagre)
Stéphanie QUESNEL (Villeroy)

Le Président présente la candidature de **Roger LALLIER**

Le Président propose de voter à main levée.

Délibération 2022-01-11

Le Conseil communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-22, L. 5211-1 et L. 5211-40-1 ;

Vu la candidature de Roger LALLIER pour siéger au sein de la commission « Procédures adaptées » ;

Vu le procès-verbal d'élection de Roger LALLIER à la commission « Procédures adaptées » ;

Vu les résultats du scrutin ;

DÉCIDE

De proclamer :

Roger LALLIER (Piffonds)

Pour faire partie de la commission « Procédures adaptées » avec le Président de la Communauté de Communes qui est Président de la commission.

Vote : Approbation : unanimité, opposition : 0, abstention : 0

Le Président annonce donc la nouvelle composition de la commission « Procédures adaptées » comme étant la suivante :

David ROUSSEL (Brannay)
Séverine MAZATEAU (Bussy le Repos)
Sylvie GUILPAIN (Chaumot)
Brigitte BERTEIGNE (Chéroy)
Christine AITA (Courtoin)
Michel DESTREE (Dollot)
Claude CANET (Egriselles le Bocage)
Bruno COLIN (Fouchères)
Jérémy SIBOUT (Jouy)
Etienne SEGUELAS (Lixy)
Charles-Henry de MOULINS-BEAUFORT (Montacher-Villegardin)
Florence BARDOT (Nailly)
Roger LALLIER (Piffonds)
Bruno CHEMIN (Saint Agnan)
Damien DELARUE TERRANOVA (St Valérien)
Jean-Luc ANDRIVOT (Subligny)
Jean-François CHABOLLE (Vallery)
Marcel MILACHON (Villebougis)
Jean-François ALLIOT (Villeneuve la Dondagre)
Stéphanie QUESNEL (Villeroy)

1.6. Débat sur la Protection Sociale Complémentaire

La participation des employeurs publics à la Protection Sociale Complémentaire (PSC) va devenir obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2025 pour le volet prévoyance et à compter du 1^{er} janvier 2026 pour le volet santé. Bien que tous les décrets d'application ne soient pas encore parus l'assemblée délibérante doit organiser un débat sur la PSC avant le 18 février 2022.

Le président propose d'organiser le débat autour des éléments suivants : Voir diaporama.

Délibération 2022-02-12

Décision du Conseil communautaire

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

Après avoir entendu l'exposé du Président,

PREND ACTE du débat sur la Protection Sociale Complémentaire des agents de la CCGB.

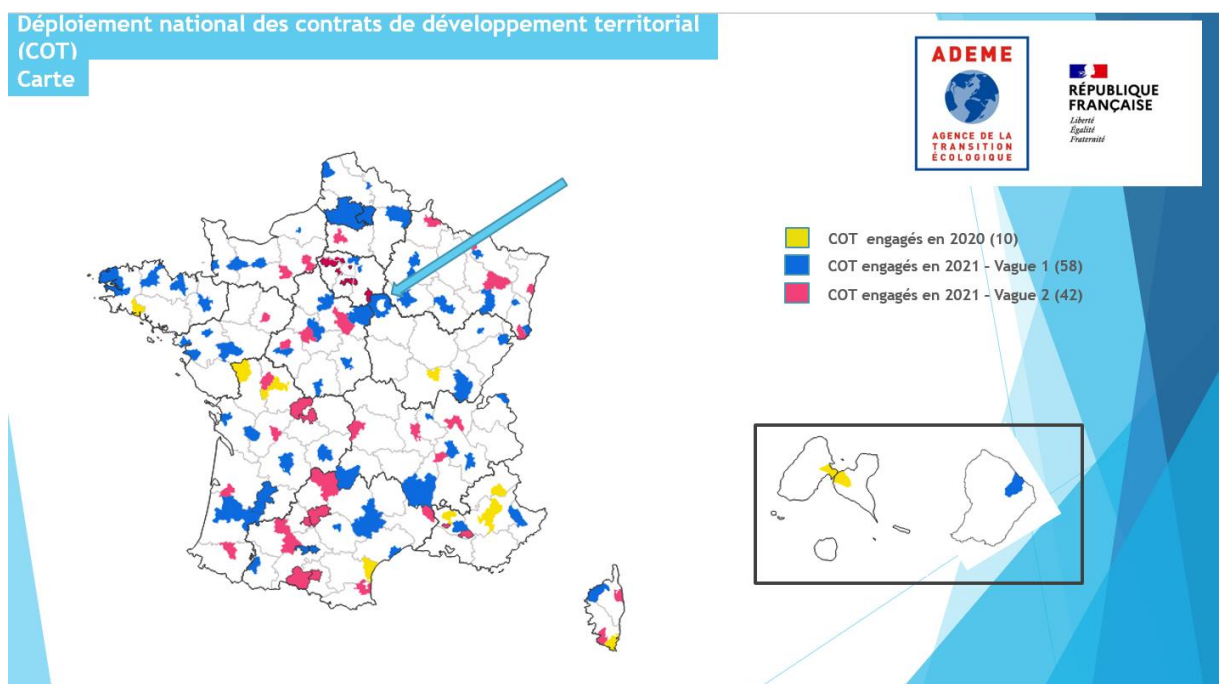
Vote : Approbation : unanimité, opposition : 0, abstention : 0

1.7. Contrat d'Objectif Territorial (COT) : Elus référents

LE CONTRAT D'OBJECTIFS EN QUELQUES NOTIONS

Le territoire du COT

- 4 EPCI partenaires (délibérations d'engagement prises à l'unanimité au sein de chaque conseil communautaire)
- 90 communes (le PE'TR Nord Yonne en compte 117)
- 75 000 habitants
- 1 CRTE élaboré en commun
- 4 PCAET individuels mais groupement de commande via le SDEY et dynamique collective
- 1 Signataire : le Jovinien et des conventions de partenariat fixant les modalités de fonctionnement, de financement des dépenses mutualisées et de répartition des recettes.



Le COT, Contrat d'Objectifs Territorial

- ✓ **La forme juridique** : un contrat d'objectifs, où le versement de la subvention est conditionné à l'atteinte de résultats définis au départ et contractualisés
- ✓ **La philosophie** :
 - Une **approche transversale**, décloisonnant les thématiques, pour accompagner les politiques territoriales de transition écologique (climat, air, énergie et économie circulaire, ...),
 - Une démarche **d'amélioration continue**,
 - Un accompagnement, par l'ADEME, des **territoires volontaires** pour engager ou renforcer une politique territoriale de TEE (Transition Écologique et Énergétique), quel que soit leur niveau de **maturité** en la matière,
 - Un appui avec les **référentiels** Climat Air Énergie et Économie Circulaire du programme Territoire Engagé Transition Écologique

- Un soutien sur le périmètre **CRTE (une centaine en 2021)**.

Le COT, Ce n'est pas... C'est plutôt...

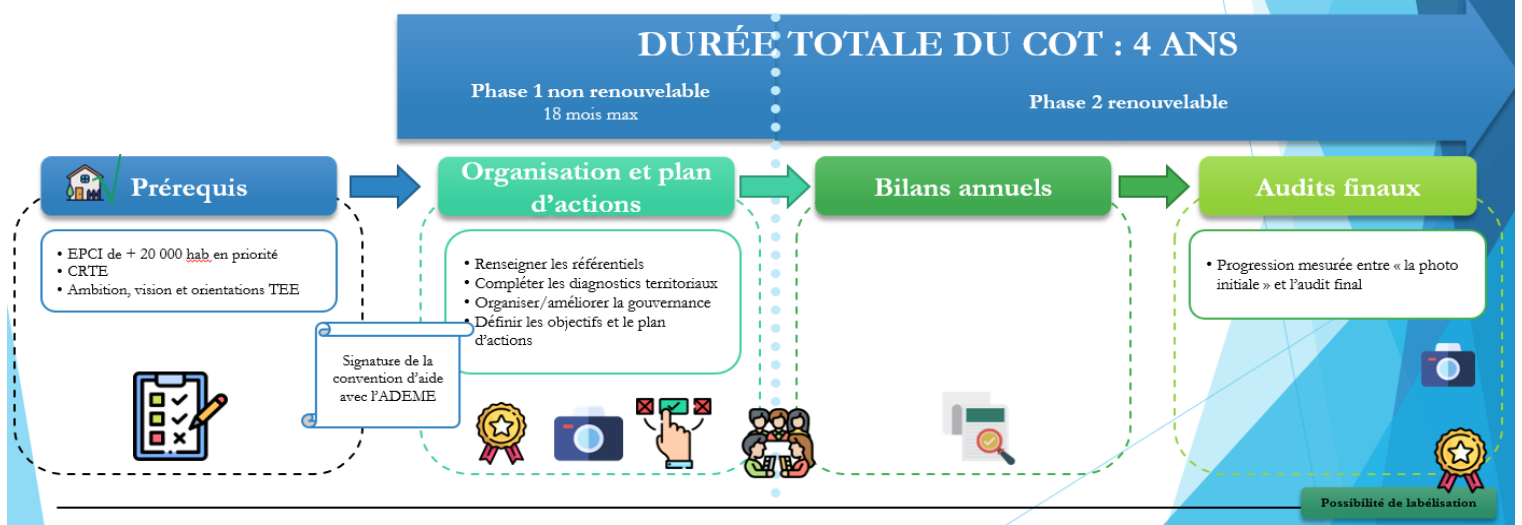
Ce n'est pas.. 

- ✓ Un nouveau plan d'actions se juxtaposant à ceux préexistants
- ✓ Un soutien ponctuel « one shot »
- ✓ Un financement projet par projet
- ✓ Une « prime » aux territoires déjà très engagés dans la TEE
- ✓ Uniquement une aide financière

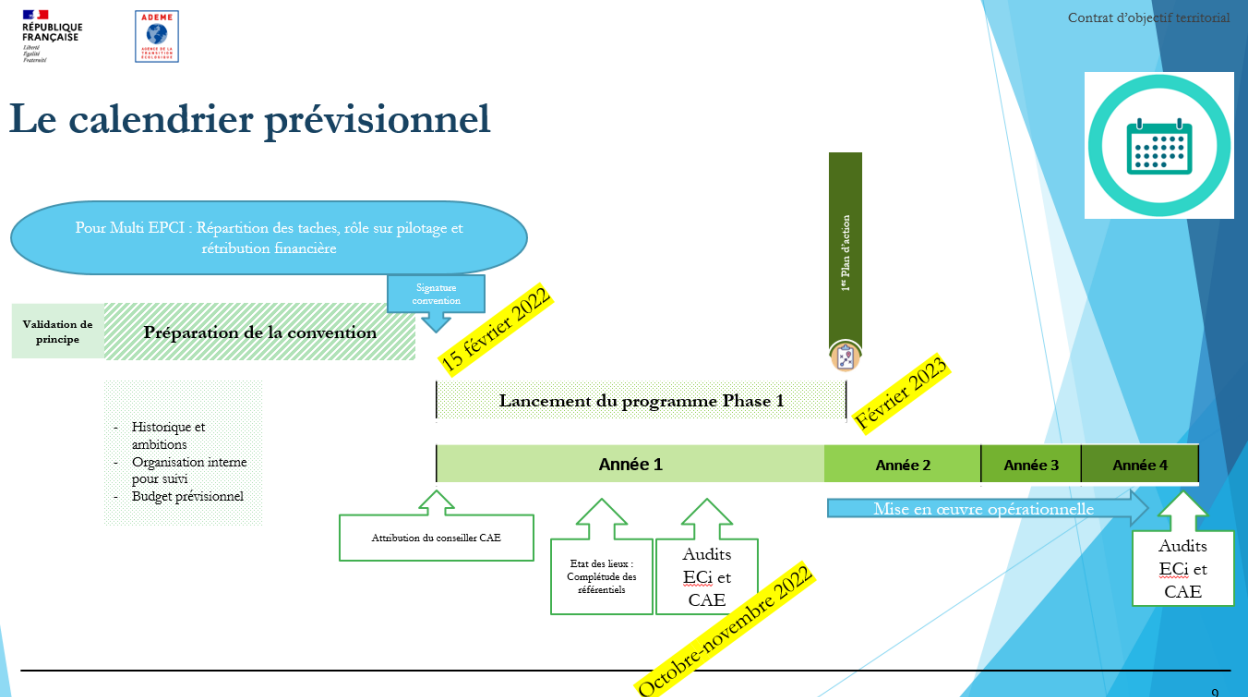
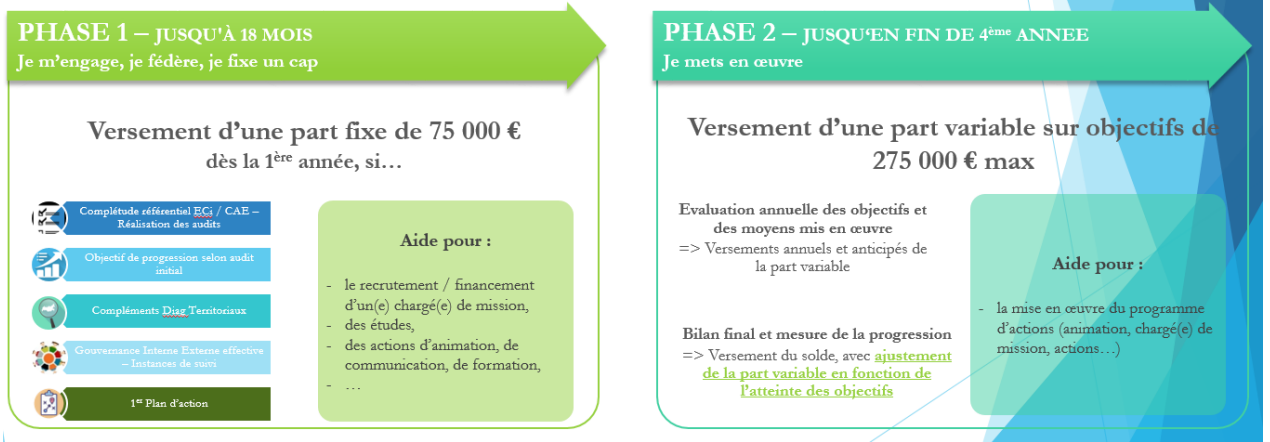
C'est plutôt 

- Mais plutôt... Un appui pour **impulser ou renforcer le projet territorial de transition** de la collectivité, en s'inscrivant dans les politiques et stratégies déjà en place sur le territoire (PCAET, PDLPMA, PLUi...).
- Mais plutôt... Une démarche opérationnelle inscrite dans la **durée (4 ans)**
- Mais plutôt... Une **enveloppe globalisée** pour la mise en œuvre d'une démarche permettant l'atteinte des objectifs (ex. dépenses éligibles : frais de personnel, études, animation, communication, ...)
- Mais plutôt... Une valorisation de la **progression** du territoire, quel que soit son niveau de maturité initial
- Mais plutôt... Un **accompagnement méthodologique**, en s'inscrivant dans des référentiels d'actions ADEME, et en bénéficiant de l'appui de conseillers.

Concrètement, Les étapes d'un COT



Les modalités de financement du COT



Le pilotage du COT Nord Yonne

- **1 signataire**, la CC Jovinien, EPCI porteur de la responsabilité juridique du contrat mais **4 partenaires** pour en assurer la mise en œuvre opérationnelle et travailler conjointement à l'atteinte des objectifs définis.
- Une **mutualisation des dépenses** concernant les 4 EPCI selon une **clé de répartition des charges « à l'habitant »** :
 - Ingénierie : Chef de projet COT et Assistant COT
 - Études communes selon décision unanime de l'exécutif (mobilité, production énergétique renouvelable, autre)
 - Formation, communication

- Opérations de sensibilisation, animations autour de la transition écologique
- Etc
- Une **répartition des recettes** (forfaitaire et variables) selon un **principe de parts égales** sans clé particulière

La gouvernance du COT

- **3 instances** de composition et missions différentes :

Instances	Rôle/missions	Composition	Fréquence minimale
Comité de pilotage => Il est proposé que la présidence de ce comité de pilotage soit tournante entre les quatre présidents d'EPCI.	Pilotage stratégique : cadrage politique et stratégique du COT, Suivi de sa mise en œuvre Arbitrages techniques et financiers si nécessaire Évaluation	Présidents des 4 EPCI et/ou de leur élu référent (identification à connaître pour le 15/02 le cas échéant), Direction régionale ADEME BFC, DGS des 4 EPCI, Chargé de projet COT mutualisé.	1 fois par an minimum et + si nécessaire
Comité de suivi	Suivi technique de la déclinaison du COT sur l'ensemble des territoires intercommunaux (objectifs individuels et objectifs régionaux mutualisés)	Élus référents de chaque EPCI (identification à connaître pour le 15/02 le cas échéant) DGS ou agents ayant délégation Référents ADEME (identification à connaître pour le 15/02 le cas échéant) Chargé de projet COT mutualisé Partenaires institutionnels impliqués selon nécessités (SDCY, SDEY, CRBFC, CD89,...)	3 fois par an et + si nécessaire
Clubs Climats => Il est proposé de réfléchir à la pertinence d'un ou de plusieurs clubs climats => Lien avec les clubs climat PCAET	Implication de l'ensemble des acteurs locaux investis dans les questions de la transition écologique, partage de l'avancée du COT et des PCAET	Identification des structures/collectifs associatifs/ personnes ressources à fournir par chaque EPCI selon la connaissance de son territoire	1 fois par an par territoire et (pourquoi pas, une fois par an sous forme mutualisée si choix de 4 clubs climat locaux)

2022 : Audits et définition des objectifs de progression

- **REALISER les diagnostics territoriaux par EPCI** : le travail de diagnostics consiste principalement en une capitalisation de l'ensemble des données et opérations existantes/mises en œuvre sur le territoire intercommunal sur les questions Climat Air Energie et économie circulaire. Ces éléments de diagnostic sont destinés à alimenter les différentes parties des 2 référentiels et déterminer le point de départ des EPCI le plus finement possible.
- **COMPLÉTER les deux référentiels CAE et ECI** pour chaque EPCI (en lien avec un conseiller Climat Air Energie qui sera attribué, et avec le SDCY pour l'économie circulaire) sur la base des éléments de diagnostics capitalisés. Plus l'état 0 est précis, plus les engagements de progression seront définis de manière pertinente.

CETTE PREMIERE ETAPE SUPPOSE

UNE IMPLICATION LARGE DES ÉLUS, DES SERVICES ET DES ACTEURS OU PARTENAIRES CLÉS DU TERRITOIRE.



DÉFINIR une note de démarrage et des niveaux de progression pour chaque EPCI.

2022 : Plans d'action et déclinaison opérationnelle

SUR LA BASE DE LA NOTATION INITIALE ET DES NIVEAUX DE PROGRESSION DÉCIDÉS POUR CHAQUE EPCI :

Deux niveaux d'engagements :

- **DÉTERMINER, pour chaque EPCI, un plan d'actions pluriannuel** pour atteindre les niveaux de progression annoncés et à approuver en fin d'année 2022/tout début 2023. Les pentes de progression sont prédéfinies et propres à chaque EPCI infra en fonction de son score à l'audit de Phase 1
- **DÉTERMINER un plan d'actions commun pour l'atteinte des objectifs régionaux** retenus au stade de la candidature et qui pourront générer un bonus de 100 000 € (4 * 25 k€)

Thématique transversale	
Formation/Sensibilisation - Accompagnement au changement	Développer des actions d'éducation et de sensibilisation à l'environnement transverses aux thématiques et aux publics
Thématiques sectorielles	Indicateurs/actions
Déchets	Sensibiliser le grand public au zéro déchet
Mobilité	Réaliser et mettre en œuvre un plan vélo ou un schéma cyclable du Nord de l'Yonne
Alimentation durable	Développer une stratégie PAT avec un volet résilience alimentaire

2022 : Et maintenant ?

- ▶ Copil de lancement et Signature : 15 février 2022
- ▶ Conventions de partenariat entre nous 4 : signature le 15 février 2022
- ▶ Recrutements de l'ingénierie mutualisée : en cours (comité de recrutement mutualisé)
- ▶ Ce qui peut être fait dès maintenant :
 - ▶ Prendre connaissance des référentiels de façon précise et identifier ce qui est déjà fait par le territoire (que ce soit par la collectivité, des partenaires institutionnels ou des acteurs privés)
 - ▶ Capitaliser les études, diagnostics, plans stratégiques, etc...existants au sein de chaque service pour gagner du temps
 - ▶ Informer en interne de la contribution qui sera demandée pour aider à l'élaboration et faire avancer la démarche
 - ▶ Commencer à communiquer sur le COT et ses grandes étapes à venir

Les recettes attendues et leurs répartitions :

Contrat d'Objectif Territorial ADEME 2022-2025				
Répartition de l'enveloppe COT - hypothèse maximale 350 000 €				
Part fixe	75 000,00 €			
Part variable référentiel CAE	87 500,00 €			
Part variable référentiel ECI	87 500,00 €			
Part variable indicateurs régionaux / base 4	100 000,00 €			
	350 000,00 €	pour les 4 années		
	Part fixe année 1	Part variable référentiel ECI	Part variable référentiel climat air énergie	Part variable régionale (base 4 indicateurs)
Scenario à 4 indicateurs régionaux pour une enveloppe maximale à 350 000 €	75 000,00 €	87 500,00 €	87 500,00 €	100 000,00 €
<i>Indicateurs régionaux communs aux 4 EPCI</i>				
Thématique transversale		Indicateurs/actions		
Formation/Sensibilisation - Accompagnement au changement	Développer des actions d'éducation et de sensibilisation à l'environnement transverses aux thématiques et aux publics			25 000 € par indicateur soit 100 000 € possibles
Thématiques sectorielles		Indicateurs/actions		
Déchets	Sensibiliser le grand public au zéro déchet			
Mobilité	Réaliser et mettre en œuvre un plan vélo ou un schéma cyclable du Nord de l'Yonne			
Alimentation durable	Développer une stratégie PAT avec un volet résilience alimentaire			
Répartition des parts variables des référentiels ECI et CAE				
	Référentiel CAE / 87 500 €	Référentiel ECI / 87 500 €	si atteinte des objectifs sur parts variables individuelles	
CC Jovinien	21 875,00 €	21 875,00 €	Soit par an en année 2-3 et 4	
CC Gatinais en B	21 875,00 €	21 875,00 €	14 583 €	
CC Yonne Nord	21 875,00 €	21 875,00 €	14 583 €	
CC Vanne et Pays d'O	21 875,00 €	21 875,00 €	14 583 €	
	87 500,00 €	87 500,00 €		

Lors de sa candidature, le CRTE Donut devait fournir un budget prévisionnel que vous trouverez ci-dessous :

	Descriptif	type de dépenses	Montant	CC Jovinien	CC Gatinais	CC Yonne Nord	CC Vanne et PO	Remarques
Année 3 - 2024	Chef de projet COT	Ingénierie	45 000,00 €	14 232 €	10 580 €	14 827 €	5 360 €	
	Dépenses de communication, sensibilisation tout public	Prestations de conception graphique et audiovisuelle Organisation de visites et déplacements (retours d'expériences) Organisation d'une manifestation "COT" sur chaque territoire pour informer, sensibiliser, impliquer le grand public	10 000,00 €	3 163 €	2 351 €	3 295 €	1 191 €	
	Etudes et expertises complémentaires thème production ENR	Etude de potentiel production ENR échelle COT Nord Yonne	40 000,00 €	12 651 €	9 405 €	13 180 €	4 765 €	Financements ADEME mobilisables
		SOUS TOTAL ANNEE 3	95 000,00 €	30 045 €	22 336 €	31 302 €	11 316 €	
	Base objectifs atteints à 100%	<i>RECETTES 2024 (versée en fin d'année selon degré d'atteinte des objectifs part variable individuels)</i>		14 583 €	14 583 €	14 583 €	14 583 €	
		SOLDE		15 462 €	7 753 €	16 719 €	- 3 267 €	
	Descriptif	type de dépenses	Montant	CC Jovinien	CC Gatinais	CC Yonne Nord	CC Vanne et PO	Remarques
Année 4 - 2025	Chef de projet COT	Ingénierie	45 000,00 €	14 232 €	10 580 €	14 827 €	5 360 €	
	Dépenses de communication, sensibilisation tout public	Prestations de conception graphique et audiovisuelle Organisation de visites et déplacements (retours d'expériences) Organisation d'une manifestation "COT" sur chaque territoire pour informer, sensibiliser, impliquer le grand public	10 000,00 €	3 163 €	2 351 €	3 295 €	1 191 €	
		SOUS TOTAL ANNEE 4	55 000,00 €	17 395 €	12 931 €	18 122 €	6 552 €	
	Base objectifs atteints à 100%	<i>RECETTES 2025 (versée en fin d'année selon degré d'atteinte des objectifs part variable individuels)</i>		14 583 €	14 583 €	14 583 €	14 583 €	
		SOLDE		2 811 €	- 1 652 €	3 539 €	- 8 032 €	
		TOTAL CUMULÉ	540 000,00 €					

	CC Jovinien	% du cout total de la démarche	coût par habitant pour les 4 ans	soit par an par habitant
CUMUL COUT PAR EPCI	84 339 €	16%	4 €	1 €
	CC Gatinais	% du cout total de la démarche	coût par habitant pour les 4 ans	soit par an par habitant
	66 946 €	12%	3,83 €	0,96 €
	CC Yonne Nord	% du cout total de la démarche	coût par habitant pour les 4 ans	soit par an par habitant
	111 383 €	21%	4,55 €	1,14 €
	CC Vanne et PO	% du cout total de la démarche	coût par habitant pour les 4 ans	soit par an par habitant
	12 333 €	2%	1,39 €	0,35 €

Le Président souhaite connaître quels sont les élus intéressés pour être référents. Marcel Milachon (Villebougis) et Etienne Seguelas (Lixy) se portent volontaires.

Délibération 2022-02-13

Décision du Conseil communautaire

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

DESIGNE Marcel MILACHON et Etienne SEGUELAS en tant que référents du COT.

Vote : Approbation : unanimité, opposition : 0, abstention : 0

1.8. Attributions de Compensations provisoires 2022

Le Président indique que la CLECT s'est réunie le 02/02/2022 au sujet du transfert du COSEC à la CCGB. Ont notamment été évoquées les attributions de compensation 2022 qui seront amenées à évoluer notamment pour prendre en compte la situation de communes qui payent des contributions dans d'autres syndicats ou collectivités pour des dépenses liées à un gymnase autre que celui de Saint Valérien.

Le Président rappelle que le Conseil Communautaire a jusqu'au 15 février pour voter les montants des attributions de compensation provisoires et que les montants définitifs sont délibérés plutôt en fin d'année.

N'ayant pas à ce jour les informations suffisantes, le Président propose, suite à l'avis de la CLECT et du Bureau communautaire du 03 février, que le conseil communautaire vote les montants des attributions de compensation provisoires 2022 de manière identique à ceux de 2021 à savoir :

	AC Définitives 2021
BRANNAY	-3 625 €
BUSSY LE REPOS	302 €
CHAUMOT	-5 644 €
CHEROY	97 486 €
CORNANT	-1 312 €
COURTOIN	1 625 €
DOLLOT	20 379 €
DOMATS	211 €
EGRISSELLES LE BOCAGE	657 €
FOUCHERES	-13 786 €
JOUY	502 625 €
LA BELLIOLE	-3 563 €
LIXY	1 689 €
MONTACHER-VILLEGARDIN	11 850 €
NAILLY	76 394 €
PIFFONDS	111 855 €
SAINT AGNAN	9 063 €
SAINT VALERIEN	139 567 €
SAVIGNY SUR CLAIRIS	218 035 €
SUBLIGNY	21 964 €
VALLERY	9 832 €
VERNOY	72 872 €
VILLEBOUGIS	3 823 €
VILLENEUVE LA DONDAGRE	47 294 €
VILLEROY	74 198 €
VILLETHIERRY	6 159 €
TOTAL	1 399 950 €

Délibération 2022-02-14

Décision du Conseil communautaire

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

APPROUVE les montants provisoires des attributions de compensation pour 2022 tels que présentés ci-dessous :

	AC définitives 2021	AC provisoires 2022
BRANNAY	-3 625 €	-3 625 €
BUSSY LE REPOS	302 €	302 €
CHAUMOT	-5 644 €	-5 644 €
CHEROY	97 486 €	97 486 €
CORNANT	-1 312 €	-1 312 €
COURTOIN	1 625 €	1 625 €
DOLLOT	20 379 €	20 379 €
DOMATS	211 €	211 €
EGRISSELLES LE BOCAGE	657 €	657 €
FOUCHERES	-13 786 €	-13 786 €
JOUY	502 625 €	502 625 €
LA BELLIOLE	-3 563 €	-3 563 €
LIXY	1 689 €	1 689 €
MONTACHER- VILLEGARDIN	11 850 €	11 850 €
NAILLY	76 394 €	76 394 €
PIFFONDS	111 855 €	111 855 €
SAINT AGNAN	9 063 €	9 063 €
SAINT VALERIEN	139 567 €	139 567 €
SAVIGNY SUR CLAIRIS	218 035 €	218 035 €
SUBLIGNY	21 964 €	21 964 €
VALLERY	9 832 €	9 832 €
VERNOY	72 872 €	72 872 €
VILLEBOUGIS	3 823 €	3 823 €
VILLENEUVE LA DONDAGRE	47 294 €	47 294 €
VILLEROY	74 198 €	74 198 €
VILLETHIERRY	6 159 €	6 159 €
TOTAL	1 399 950 €	1 399 950 €

Rappel : les montants des AC correspondent à la fiscalité économique perçue par les communes avant passage de la CCGB à la Fiscalité Professionnelle Unique et que la CCGB redonne aux communes diminuée des charges transférées par les communes à la CCGB que sont les participations au SDIS.

MANDATE Monsieur le Président à effectuer toute démarche et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote : Approbation : unanimité, opposition : 0, abstention : 0

EQUIPEMENTS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

1.9. Transfert du Cossec du Sivom à la Communauté de Communes : modification du tableau des effectifs du personnel communautaire - ouverture de postes.

Le Président propose de reporter ce point à une séance ultérieure.

1.10. Transfert du Cossec du Sivom à la Communauté de Communes : avenants aux contrats et conventions

Le Président propose de reporter ce point à une séance ultérieure.

2. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

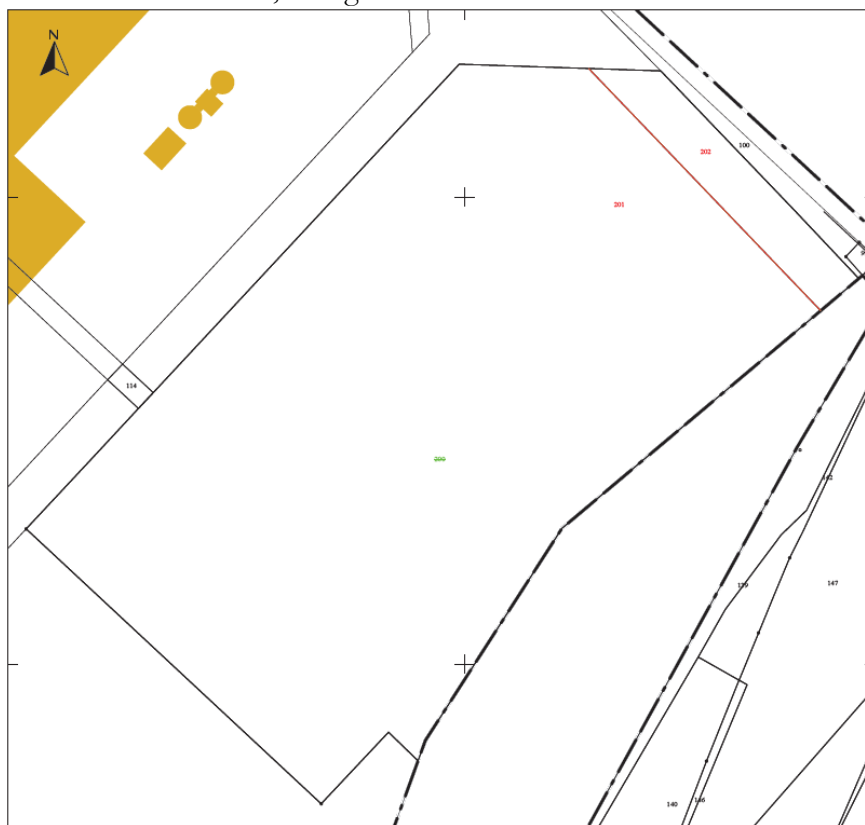
2.1. ZA Sud du Gâtinais : Vente Soprema

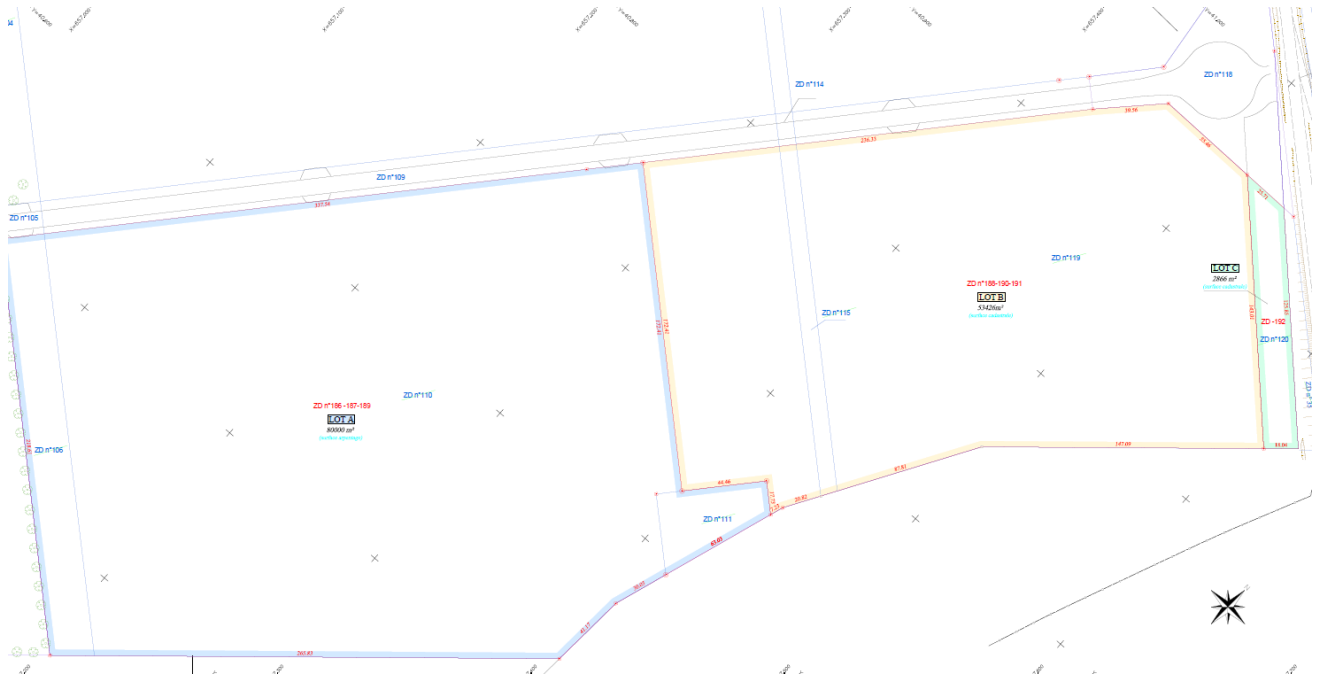
Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil communautaire que la société SOPREMA souhaitant implanter un bâtiment logistique sur les terrains dont elle est, en partie, propriétaire et, en partie, bénéficiaire d'une promesse de vente, elle avait émis le souhait de réaliser l'acquisition du lot B, objet d'une promesse de vente en date du 5 février 2016.

Cette promesse de vente d'une durée de 5 ans, portant sur les parcelles ZD 188, ZD 190 et ZD 191, d'une superficie de 53 426 m² fixait le prix non révisable de 8,00 € HT/m², soit 427 408,00 € HT.

Le Conseil communautaire avait délibéré en séance du 6 décembre 2019 pour approuver la réalisation de la vente (délibération 2019-14-09).

Cependant, suite à la nouvelle numérotation des parcelles, la parcelle objet de la vente a changé de numéro ; elle est devenue la parcelle ZD 201. L'avis des domaines étant caduc, il a également dû être de nouveau sollicité.





Il convient donc de délibérer à nouveau aujourd'hui en prenant en compte ces éléments nouveaux.

Monsieur le Président informe le Conseil de l'avis rendu par les domaines en date du 14/12/2021 qui estime la valeur vénale du bien, hors taxes et hors frais de mutation, à 427 408€.

Délibération 2022-02-15

Décision du Conseil communautaire

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

Vu l'avis des domaines en date du 14/12/2021,

APPROUVE la réalisation de la vente au profit de la société SOPREMA pour les parcelles sises sur la ZAC 2 de Savigny sur Clairis ; vente portant sur la parcelle ZD 201 pour une superficie de 53 426 m² au prix de 8,00 € HT/m², soit 427 408,00 € HT, soit 512 889,60 € TTC,

DIT que les crédits sont prévus au budget,

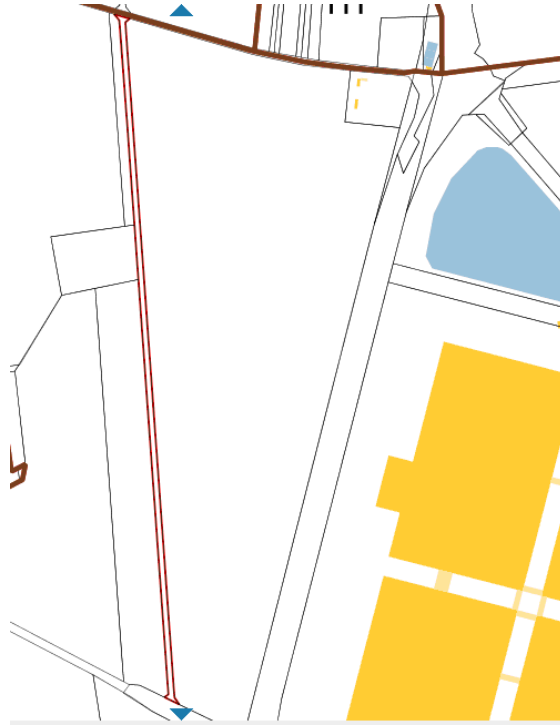
MANDATE Maître Laurence PAGET, notaire à Chéroy, pour la rédaction de l'acte,

AUTORISE le Président ou à défaut un vice-président ayant délégation de signature à signer ledit acte de vente et tous documents afférents à cette décision.

Vote : Approbation : unanimité, opposition : 0, abstention : 0

2.2.ZA Nord du Gâtinais : achat de la parcelle cadastrée YT10 à Fouchères

Le Président rappelle que dans le cadre du développement de la Zone Nord du Gâtinais, la CCGB a sollicité l'AFR de Fouchères pour acheter le chemin d'exploitation dit du Raiage du Cognot cadastré YT 10 et encadré en rouge sur le plan 1 ci-dessous pour en faire l'acquisition.



L'AFR de Fouchères, réunie le 28 septembre 2021, a délibéré à l'unanimité, pour accepter de céder à la CCGB ce chemin d'une superficie de 4 230 m² pour un prix de 2 538 €.

La vente est consentie sous la condition que la CCGB, comme cette dernière s'y est engagée par les délibérations 2021-16-12 du 27/09/2021 et 2021-18-03 du 22/10/2021, réalise la protection paysagère des Balesmes comme suit :



La 2nde condition est que le chemin reste accessible aux propriétaires riverains et agriculteurs.

Les frais afférents à cette vente seront à la charge de la CCGB.

Délibération 2022-02-16

Décision du Conseil communautaire

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

Vu la délibération de l'AFR de Fouchères acceptant de vendre une parcelle de 4 230 m², cadastrée YT10 au prix de deux mille cinq cent trente-huit euros (2 538 €),

DECIDE de l'acquisition au prix de 2 538 € HT du chemin d'exploitation dit du Raiage du Cognot cadastré YT 10 et appartenant à l'AFR de Fouchères,

MANDATE l'étude de Maître VACCARO, notaire à Villeneuve la Guyard, pour la rédaction de l'acte,

DIT que la CCGB prendra à sa charge les frais de notaire et autres frais liés à cette transaction,

PREVOIT que les crédits nécessaires hors taxes seront inscrits au budget 2022,

AUTORISE le Président à signer tous documents afférents à cette décision et notamment l'acte de vente,

MANDATE Monsieur le Président à effectuer toutes démarches afférentes à cette décision.

Vote : Abstention : 1 (Laurent BOULMIER), Contre : 0, Pour :33

2.3. Proposition d'assistance de la part de KPMG à la mise en place d'une comptabilité de stock pour les différentes zones d'activité économique

Le Président rappelle qu'un travail a déjà été effectué par les services de la CCGB concernant la régularisation de la comptabilité de stock des zones d'activités. Il indique qu'il convient de finaliser ce travail en relation avec la trésorerie. Il présente au Conseil la proposition d'assistance de la part de KPMG dont la mission est de régulariser cette comptabilité dans ses différentes dimensions (comptable, budgétaire, fiscale, financière, ...).

Le montant des honoraires est fixé à 950 € HT par journée d'intervention, frais de déplacement facturés en sus au coût réel dans la limite d'un maximum de 30 journées et avec un minimum de 5 journées.

Délibération 2022-02-17

Décision du Conseil communautaire

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

APPROUVE la nécessité de procéder à la régularisation de la comptabilité de stock des zones d'activités,

APPROUVE la proposition de KPMG pour l'assistance à la finalisation de la régularisation de la comptabilité de stock des zones d'activités dans les conditions décrites ci-dessus,

AUTORISE le Président à signer ladite proposition.

Vote : Approbation : unanimité, opposition : 0, abstention : 0

3.ECOLE DE MUSIQUE, DE DANSE ET D'ART DRAMATIQUE

3.1.Syndicat Mixte d'Enseignement Artistique (SMEA) : modification des statuts

Le Président rappelle que la Communauté de communes est adhérente du Syndicat Mixte d'Enseignement Artistique.

Il informe l'Assemblée délibérante de la modification des statuts du Syndicat Mixte d'enseignement artistique adopté par ce dernier en séance le 16 décembre 2021.

Il expose les modifications apportées, à savoir, le changement d'adresse du siège social, qui entraîne la modification de l'article 5 « siège et réunions » des statuts du syndicat comme suit :

Le siège social du syndicat mixte est fixé à Auxerre au 22 avenue du 44ème régiment d'infanterie (89000).

Ainsi, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, il est demandé à l'Assemblée délibérante de se prononcer sur l'approbation des statuts du Syndicat Mixte d'enseignement artistique.

Délibération 2022-02-18

Décision du Conseil communautaire

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L.5211-18 et L.5211-20 concernant les modifications relatives au périmètre et à l'organisation,

VU les Statuts du Syndicat mixte d'enseignement artistique,
VU l'arrêté préfectoral n°PREF/DCL/BCL/2017/0147 portant création du syndicat mixte d'enseignement artistique en date du 3 octobre 2017 ;
VU l'arrêté préfectoral n°PREF/DCL/BCL/2019/0987 portant adhésion de la commune de Coulanges-la-Vineuse au syndicat mixte d'enseignement artistique en date du 24 mai 2018 ;
VU l'arrêté préfectoral n°PREF/DCL/BCL/2020/0465 portant modification des statuts du syndicat mixte d'enseignement artistique en date du 09 juin 2020 ;
VU l'arrêté interpréfectoral n° PREF/DCL/BCL/2021/0138 du 27 janvier 2021 portant modification des statuts du Syndicat mixte d'enseignement artistique.
VU la délibération n°2021 12 16 – 5 en date du 16 décembre 2021 du Syndicat Mixte d'Enseignement Artistique portant modification des statuts du Syndicat Mixte d'Enseignement Artistique

APPROUVE les statuts modifiés du Syndicat Mixte d'Enseignement Artistique, tels que décrits ci-dessus,

S'ENGAGE à entreprendre toute démarche nécessaire à la bonne application de la présente,

AUTORISE le Président à signer tous les actes et documents en ce sens.

Vote : Approbation : unanimité, opposition : 0, abstention : 0

3.2.Pass vaccinal pour les professeurs

Le Président indique que le SMEA sollicite la position de la CCGB quant à l'application du passe vaccinal pour les professeurs de l'école de musique.

Il précise la position du président du SMEA, employeur des enseignants, qui reste inchangée : le passe vaccinal est conseillé pour les enseignants, mais la décision finale appartient au responsable de ce contrôle, soit les collectivités gérantes des lieux d'enseignement artistique.

Le Président présente la position des collectivités qui concernait le passe sanitaire :

Position des collectivités :

Collectivité	Passé vaccinal pour les enseignants	Passé vaccinal pour les élèves
CC Aillantais	OUI	NON
CC Agglomération Migennoise	OUI	NON
CC Gâtinais en Bourgogne	OUI	NON
CC Chablis, Villages et Terroirs	NON	NON
CC Serein et Armance	NON	NON
Coulanges la Vineuse	NON	NON
Joigny	NON	NON

Il propose de poursuivre la position prise par la CCGB lors de l'application du passe sanitaire pour l'application du passe vaccinal.

Il souhaite connaître l'avis du Conseil Communautaire.

Le Conseil émet un avis favorable au maintien de sa position.

Vote : Approbation : unanimité, opposition : 0, abstention : 0

4.GEMAPI

4.1.Programme d'Etudes Préalables de l'Yonne pour lutter contre les inondations

Le Président indique que, suite à la délibération du 17 décembre dernier sur les fiches actions liées au PEP de l'Yonne, la CCGB a appris que l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) ne subventionnerait pas l'opération. Le Président informe donc le Conseil que le reste à charge pour notre collectivité ne sera pas de 67 200 € mais de 99 000 €.

La délibération en date du 17/12/2022 est donc abrogée et remplacée par la **délibération 2022-02-20** :

ENGAGEMENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GATINAIS EN BOURGOGNE DANS LE FINANCEMENT DU PROGRAMME D'ÉTUDES PRÉALABLES (PEP) DU BASSIN DE L'YONNE

La Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne (CCGB) et le Syndicat Mixte de l'EPTB Seine Grands Lacs se sont conjointement engagés dans la définition d'un programme d'actions de prévention des inondations appelé Programme d'Études Préalables (PEP) du Bassin de l'Yonne. Cet engagement propose d'aboutir ensemble sur la nécessité d'une réflexion collective à l'échelle du bassin de l'Yonne pour prévenir et lutter contre les inondations et définir une stratégie globale de gestion des inondations, tout en déclinant la stratégie locale de gestion des risques d'inondations (SLGRI) du Territoire à risque important d'inondation (TRI) de l'Auxerrois et du bassin de l'Yonne Médian, approuvée le 26 décembre 2016.

La CCGB a été étroitement associée tout au long du montage du dossier de candidature du PEP, conforme à l'appel à projets PAPI 3^{ème} génération, avec tous les partenaires financiers et intervenants potentiels.

Parmi les actions du Programme d'Études Préalables décrites, celles pour lesquelles la Communauté de Communes a fait part de son intention d'assurer le pilotage et par conséquent, la maîtrise d'ouvrage, à hauteur des engagements estimés à 198 000 € TTC, avec un reste à charge de la CCGB évalué à 99 000 € TTC, sont les suivantes :

- Action 1 n°1.7 relative à l'étude des axes d'écoulements des ruissellements sur les secteurs concernés sur le bassin versant de l'Yonne (2022-2024) ;
- Action 2 n°6.1 relative à la réalisation d'un avant-projet sommaire de travaux liés au ruissellement sur la commune de Bussy-le-Repos (2023-2025) ;
- Action 3 n° 1.26 relative au développement d'une culture commune liée au risque et au fleuve (2022-2025) ;
- Action 4 n°4.2 relative au partage d'expérience suite à l'intégration de l'aléa ruissellement lors de l'élaboration du PLUi (2022-2025).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

APPROUVE le programme d'actions porté par la CCGB tel que décrit ci-dessus et d'en assurer la maîtrise d'ouvrage sur la période 2022-2025 tel qu'il ressort du dossier de candidature ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention réunissant les partenaires financiers et les maîtres d'ouvrages ;

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter toutes les aides financières maximales sur ce projet auprès de l'État, de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, des fonds européens, des fonds régionaux et des fonds départementaux et à signer les documents associés.

Vote : Approbation : unanimité, opposition : 0, abstention : 0

5. QUESTIONS DIVERSES

5.1. Urbanisme : PLUi de la Communauté de Communes du Jovinienn (CCJ)

Dans le cadre de la procédure de modification n°1 du PLUi de la Communauté de communes du Jovinienn, l'intercommunalité soumet pour avis son document arrêté le 15 novembre 2021. Le document a été réceptionné le 9 décembre 2021 par la communauté de communes.

La Communauté de communes du Jovinienn en quelques chiffres :

21038 habitants (INSEE 2018) // 19 communes // 350 km²

Le PLUi de la CCJ a été approuvé le 18 décembre 2019.

Les 18 mois de pratique par le service urbanisme et les élus, ont mis en avant la nécessité de faire quelques modifications sur le document.

Ces modifications portent sur :

- le règlement ;
- l'ajout ou la suppression d'emplacements réservés ;
- des corrections matérielles.

SUITE A DONNER : un courrier sera adressé à Monsieur le Président avec nos remarques éventuelles.

Détails des modifications :

Les modifications portent :

Sur l'ensemble des communes afin de :

- Favoriser l'installation des panneaux photovoltaïques en ne les interdisant pas quand ils sont visibles du domaine public.
- Ajouter une réglementation visant à protéger les éléments décoratifs des façades.
- Modifier les règles de clôture dans la zone A et N.
- Clarifier et corriger les règles d'implantation dans les zones A et N.
- Permettre les aménagements familiaux de loisirs privés dans le secteur Nh.
- Rectifier l'erreur matérielle qui autorise les constructions à vocation d'exploitation agricole dans l'ensemble des zones agricoles (ce qui contredit les orientations du PADD), tout en y permettant la réalisation de serres.

Spécifiquement dans le plan de secteur de Joigny afin de :

- Revoir les règles relatives aux toitures pour les annexes dans les zones UA et UB.
- Harmoniser les règles des ouvertures dans les zones UA et UB.
- Modifier les règles sur l'implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques dans les zones UC et UD.
- Corriger des erreurs matérielles (nom des destinations, appellation des réseaux, etc.).
- Rectifier une erreur matérielle dans le classement d'une habitation rue de la Baignade.
- Classer en zone A les parcelles concernées par un projet d'agriculture maraîchère : terrains voisins des serres municipales, terrains rue de la Charbonnière, terrains rue Georges Vannereux.

Sur le règlement des autres communes afin de :

- Assouplir les règles relatives aux toitures dans les zones UA et UB.
- Modifier les règles sur l'implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques dans la zone UB.
- Modifier le règlement de la zone UB sur les clôtures et les règles de hauteur.
- Clarifier le règlement pour ne pas interdire le blanc pur pour les menuiseries.
- Préciser la rédaction de l'article concernant la desserte électrique en zonage 1AU.
- Corriger des erreurs (formulation de règle dans les destinations de la zone UA, liste des communes avec permis de démolir, etc.).

Concernant spécifiquement la commune de Saint-Julien-du-Sault afin de :

- Modifier le règlement du secteur UAa sur les aspects extérieurs.
- Modifier le règlement de la zone UB concernant le changement de destination des locaux destinés au commerce.
- Supprimer la référence au secteur zone UBb qui n'existe pas.
- Ajouter la protection de la façade de l'ancienne menuiserie située Place de la Mairie.
- Ajouter la protection d'une bande d'arbres à hautes tiges.
- Modifier la règle de retrait par rapport aux voies dans la zone d'activités.
- Rectifier une erreur matérielle suite à l'enquête publique avec le mauvais classement d'une parcelle en zone Agricole.
- Classer dans le secteur « Nh » les habitations du « Petit Port ».

Concernant spécifiquement la commune de Béon afin de :

- Rectifier une erreur matérielle suite à l'enquête publique en classant une partie de la parcelle en ZK96 en zone UC.

Concernant spécifiquement la commune de Brion afin de :

- Classer en zone A la parcelle V45 afin de permettre la construction d'un bâtiment agricole.

Concernant spécifiquement la commune de Bussy-en-Othe afin de :

- Classer en zone Nh l'habitation parcelle 627 (les étangs de Saint-Ange).

Concernant spécifiquement la commune de Looze afin de :

- Ajouter une servitude manquante.
- Corriger, si possible, une erreur visuelle sur un plan de zonage.

Concernant spécifiquement la commune de Paroy-sur-Tholon afin de :

- Ajouter un emplacement réservé sur la parcelle A754 afin de créer un parking pour la salle des fêtes.

Concernant spécifiquement la commune de Saint-Aubin-sur-Yonne afin de :

- Supprimer l'emplacement réservé n°50.

Concernant spécifiquement la commune de Sépeaux-Saint-Romain afin de :

- Echanger la localisation d'un secteur en zone A.

Concernant spécifiquement la commune de Verlin afin de :

- Classer dans le secteur « Nh » les habitations rue des Blins.

Concernant spécifiquement la commune de Villecien afin de :

- Ajouter un emplacement réservé pour l'aménagement extérieur de la salle communale.

Délibération 2022-02-18

Décision du Conseil communautaire

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

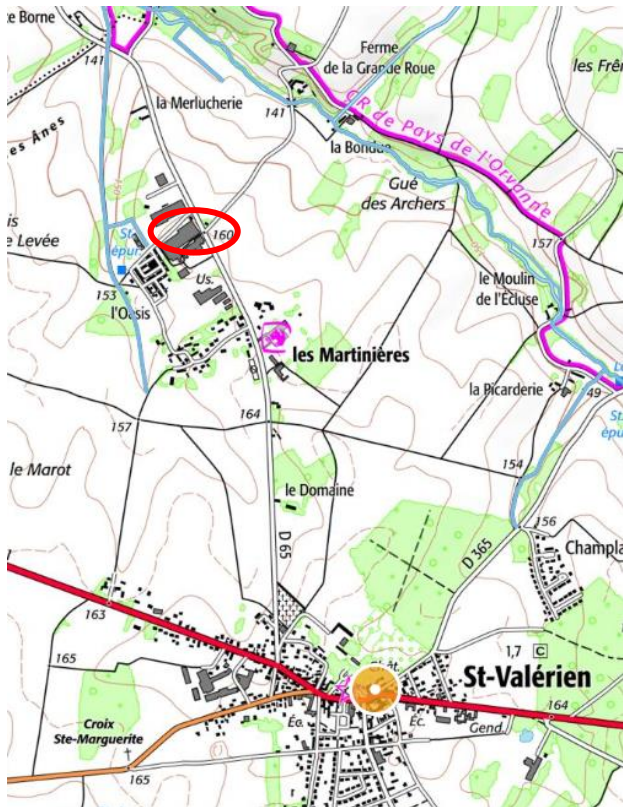
EMET un avis favorable sur le PLUi de la Communauté de Communes du Jovinien

Vote : Approbation : unanimité, opposition : 0, abstention : 0

5.2. Enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la Sas ALFYMA

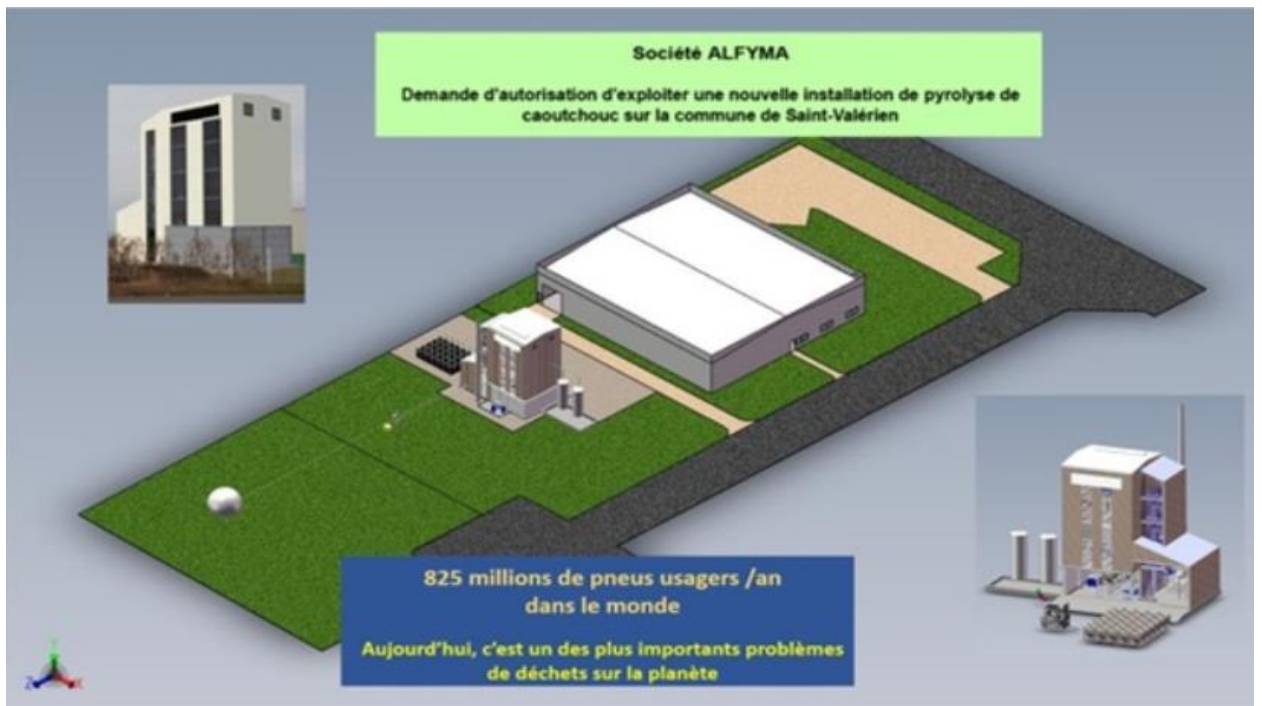
Dans le cadre de la procédure d'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS ALFYMA à Saint Valérien, M. le Préfet sollicité l'avis de la communauté de communes du Gâtinais en Bourgogne.

Le projet : L'entreprise se situe au nord de la zone d'activité de Saint-Valérien.



A ce jour, ALFYMA réalise la maintenance, la conception et la fabrication de ligne industrielle. La société a pour projet de procéder à l'extension du pilote de la première installation d'une unité de pyrolyse de caoutchouc.

Ce projet permettra la valorisation de la matière du caoutchouc ainsi que sa valorisation énergétique par la production d'un gaz de synthèse et de produits à forte valeur commerciale. Ce projet de revalorisation du caoutchouc permet de remplacer les méthodes d'élimination classiques (incinération et enfouissement). La réalisation du projet permettra aussi la création d'environ 26 d'emplois sur la zone industrielle de Saint-Valérien.



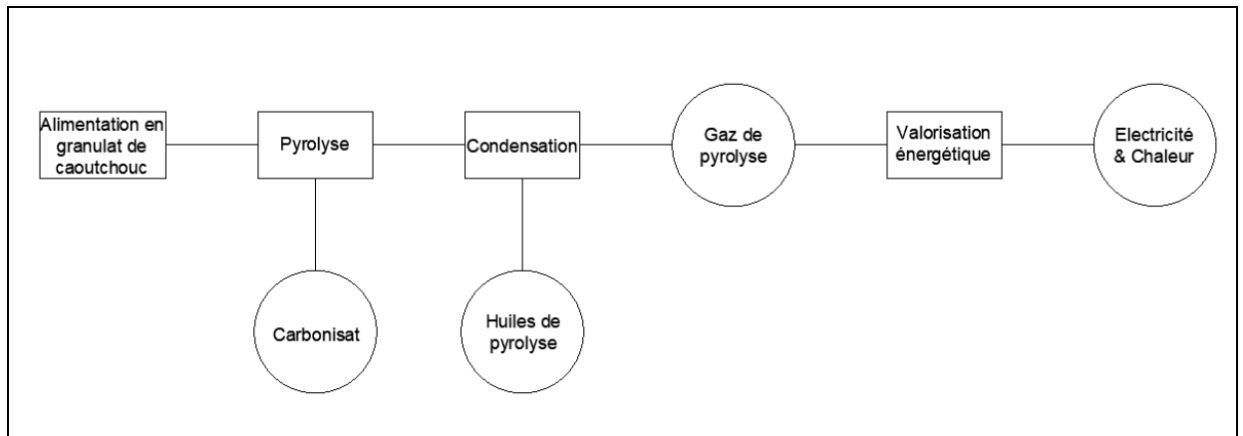


Figure 2 : Synoptique simplifié du procédé de pyrolyse

L'étude d'incidence :

La demande d'examen au cas par cas à la DREAL a révélé que les incidences majeures identifiées au regard des particularités du projet sont les nuisances liées à : l'émission de gaz de combustion et l'émission de bruit.

Conclusion du rapport sur le plan sanitaire :

L'incidence du risque calculé est nettement inférieure à $1 \mu\text{g}/\text{m}^3$ de dioxyde de soufre par rapport aux habitations et aux autres entreprises. L'installation ne présentera donc pas d'incidence sur la santé sur les tiers extérieurs au site lors du fonctionnement de l'installation.

Conclusion du rapport sur le plan sonore :

La pyrolyse n'est pas une activité reconnue pour produire des nuisances sonores. Le seul équipement susceptible de produire des émissions sonores est le groupe de cogénération. Le trafic de camions en transit sur le site n'aura pas d'incidence supérieure à celle connue à ce jour.

Synthèse de l'étude d'incidence :

THEME/MILIEUX	VULNERABILITE	INCIDENCES NOTABLES DU PROJET	MESURES COMPENSATOIRES	INCIDENCE FINALE
AIR	Peu vulnérable	Incidence négative : Emissions de gaz de combustion issus de la pyrolyse	Proposition d'un programme d'autosurveillance des rejets atmosphériques Traitement par désulfuration du gaz de synthèse en amont du groupe de cogénération	Neutre
BRUIT	Vulnérable	Pas d'incidences notables.	Respect des normes et limitation de vitesse Pas d'activité le dimanche et jours fériés	Neutre Suivi périodique des niveaux sonores

L'étude de dangers :

Les risques principaux sont le risque de fuite de gaz susceptible d'engendrer une exposition des tiers à des effets toxiques et le risque d'un incendie localisé (feu torche).

Toutefois, le site sera exploité de manière à limiter ce risque, notamment par la mise en œuvre de nombreuses mesures de prévention et de protection par lesquelles des dispositifs de contrôle de l'installation en fonctionnement (capteurs, régulateurs, alarme, etc) ; la présence de moyens internes de lutte contre l'incendie ; et la présence d'un personnel compétent.

Conclusions : l'étude d'incidence et l'étude de dangers ont conduit à déterminer l'absence d'impact significatif lié à l'activité projetée par la société ALFYMA sur le site de Saint-Valérien. Il apparaît que la société a pris en compte l'ensemble des risques présentés par ses activités, tant en fonctionnement normal que dégradé et que ces risques sont maîtrisés.

2. la procédure : l'enquête publique se déroulera du vendredi 11 février à 9h00 au lundi 14 mars 2022 à 17h00 soit pendant 32 jours consécutifs.

SUITE A DONNER : un courrier sera adressé à Monsieur le Préfet avec nos remarques éventuelles.

Remarque est faite de la présence d'un lotissement d'une cinquantaine de maisons à moins de 100 m du projet ainsi que de celle d'un haras à proximité.

Le Président propose de reporter la décision sur ce dossier et d'attendre plus d'éléments ainsi que la décision de la mairie de saint Valérien.

Vote : Approbation : unanimité, opposition : 0, abstention : 0

Christelle NOLET (Domats) fait part à l'assistance d'un démarchage à propos d'un éclairage des stades de football pour l'atterrissage des hélicoptères d'urgence ; elle partage que si l'idée est très intéressante, le coût est important et questionne le fait que ce soit les communes qui en assumeraient la charge.

Un échange s'instaure ; d'autres communes ont été contactées. La CCGB explique qu'il s'agit là d'un démarchage d'une société privée et qu'il n'y a aucune obligation.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

TABLE CHRONOLOGIQUE DES DELIBERATIONS

- 2022-02-01** Volontariat Territorial en Administration : création d'un emploi non permanent à durée déterminée pour une mission « transition environnementale »
- 2022-02-02** Commission « Loisirs, enfance, jeunesse et sport » : élection, candidature de la commune de Piffonds
- 2022-02-03** Commission « Culture et patrimoine » : élection, candidature de la commune de Piffonds
- 2022-02-04** Commission « réflexion sur la prise de compétence santé » : élection, candidatures de la commune de Piffonds et de la commune de Cornant
- 2022-02-05** Commission « Déchets ménagers » : élection, candidature de la commune de Piffonds
- 2022-02-06** Commission « Spanc » : élection, candidatures de la commune de Piffonds et de la commune de Cornant
- 2022-02-07** Commission « Gemapi » : élection, candidature de la commune de Piffonds
- 2022-02-08** Commission « Finances » : élection, candidature de la commune de Piffonds
- 2022-02-09** Commission « Services techniques, numérique » : élection, candidature de la commune de Piffonds
- 2022-02-10** Commission « Développement économique » : élection, candidatures de la commune de Domats et de la commune de Piffonds
- 2022-02-11** Commission « Procédures adaptées » : élection, candidature de la commune de Piffonds
- 2022-02-12** Débat sur la protection sociale complémentaire
- 2022-02-13** Contrat d'Objectif Territorial : élus référents
- 2022-02-14** Attributions compensatoires provisoires 2022

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- 2022-02-15** ZA Sud du Gâtinais : vente Soprema
- 2022-02-16** ZA Nord du Gâtinais : achat de la parcelle YT10 à Fouchères
- 2022-02-17** Proposition d'assistance KPMG pour la mise en place d'une comptabilité de stock pour les différentes zones d'activité économique

ECOLE DE MUSIQUE, DE DANSE ET D'ART DRAMATIQUE

- 2022-02-18** Syndicat mixte d'enseignement artistique : modification des statuts

URBANISME

- 2022-02-19** Plu de la CC du Jovinien

GEMAPI

- 2022-02-20** PEP de l'Yonne